



Rapport annuel 2009

Exercice clos le 31 décembre 2009

Sommaire

1.	Personne responsable	Page 3
2.	Informations concernant l'émetteur	Page 3
3.	Aperçu des activités	Page 8
4.	Rapport du Directoire à l'Assemblée générale exercice 2009	Page 10
5.	Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale du 3 juin 2010	Page 21
6.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale du 3 juin 2010	Page 21
7.	Situation financière, Comptes sociaux annuels et annexes au 31 décembre 2009	Page 31
	Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	Page 38
8.	Situation financière, résultats consolidés et annexes	Page 39
9.	Rapports des commissaires aux comptes	Page 67
10.	Contrôleurs légaux des comptes	Page 71
11.	Textes des résolutions à l'Assemblée générale du 28 mai 2008	Page 72

1. Personnes responsables

1.1 Responsable de l'information

Fabrice FARCOT
Directeur Financier
Tél. : +33 (0)3 20 99 71 13
Fax : +33 (0)3 20 80 71 70

1.2 Documents accessibles au public

La liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois est disponible sur le site de la société (www.camaieu.com).

2. Informations concernant l'émetteur

2.1 Histoire et évolution de la société

2.1.1 Dénomination et siège social

Camaïeu 211, avenue Brame – 59100 Roubaix.

2.1.2 Forme juridique

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

2.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 12 juillet 1984. La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet en France et dans tout pays, la vente de tout article sous toutes ses formes et la prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entreprises, quelle qu'en soit la forme, dont l'objet est la propriété ou l'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de négoce et de textiles ainsi que dans toutes sociétés ou entreprises, quelle qu'en soit la forme, ayant permis ou pouvant aider à l'implantation et au développement desdits fonds de commerce.

Elle pourra également effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

2.1.5 Registre du commerce des sociétés

RCS Roubaix-Tourcoing 330 345 927

2.1.6 Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes, rapports et procès verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la société.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (article 48 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social.

Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Le surplus est à la disposition de l'Assemblée générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

2.1.9 Assemblées générales (extraits des articles 32 à 44 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par la loi, notamment par le Conseil de Surveillance.

Les assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et au BALO et se réunissent au siège social, en tout autre lieu du département, à Paris ou dans un département de la région Ile-de-France.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justificatif de son identité et de la présentation de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt mentionné dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités devront être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Le directoire peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Les Assemblées générales délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

2.1.10 Droit de vote double (article 38 des statuts institué par l'assemblée générale du 20 mai 1999)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles de dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

2.1.11 Franchissements de seuil (article 12 des statuts)

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et les droits de vote y étant attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 2 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration est constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

2.1.12 Contrôle de l'émetteur

La société MODACIN, société contrôlée par les fonds d'investissements gérés par Cinven, détient directement et indirectement via les sociétés Modamax et La Licquière, 67,02% du capital et 77,16% des droits de vote de Camaïeu au 31 décembre 2009.

Afin d'éviter le contrôle abusif, la société est organisée en Conseil de Surveillance et Directoire permettant de dissocier les fonctions de gestion de l'entreprise et de représentation des actionnaires.

« A propos de Cinven

Cinven est un des plus grands investisseurs en fonds propres en Europe et acquiert des entreprises nécessitant un investissement en fonds propres d'au moins 100 millions d'euros. Fondé en 1977, Cinven est à l'origine de nombreuses transactions majeures, et est notamment le premier fonds à avoir réalisé des transactions de plus d'1 milliard d'euros en France, aux Pays-Bas, en Espagne, et Royaume-Uni.

Cinven concentre ses efforts sur six secteurs : Grande Consommation, Services aux Entreprises, Services Financiers, Santé, Industrie, et Technologie Média Télécommunications. Basés dans ses bureaux à Londres, Paris, Francfort, Milan et Hong Kong, ses collaborateurs travaillent ensemble au sein d'une seule et même équipe.

Cinven investit dans des sociétés de grande qualité et dotées d'un fort potentiel et travaille en collaboration étroite avec leur management afin d'accélérer leur croissance et leur développement, la base de ses stratégies de création de valeur. Cinven adopte une approche responsable envers les entreprises de son portefeuille, tant à l'égard de leurs collaborateurs que de l'ensemble des parties prenantes, comme leurs fournisseurs et les communautés locales, ainsi que par un souci du respect de l'environnement. »

2.1.13 Etablissement assurant le service des titres

CM-CIC Securities / Middle Office Emetteur
6, avenue de Provence
75441 PARIS Cedex 09

2.1.14 Historique

- 1984 :** Création d'un nouveau concept de magasins baptisés Camaïeu à l'initiative de Jean-Pierre Torck.
- 1987 :** Ouverture du 18ème magasin succursale et du 1er magasin en franchise.
- 1988 :** Affirmation du concept et accélération du développement en partant à la conquête du territoire français.
- 1991 :** Ouverture du 100ème magasin confirmant la dimension nationale de Camaïeu.
Diversification de l'enseigne Camaïeu: lancement de la chaîne Camaïeu Homme.
- 1991-1993 :** Ouverture de magasins à l'international : Belgique, Espagne, Suisse, Pays-Bas.
- 1993 :** Ouverture de 59 magasins Femme en un an et Camaïeu passe la barre des 200 magasins en France.
- 1994 :** Ouverture de 71 magasins dont une cinquantaine liés au rachat de la chaîne TANDY.
Diversification de l'enseigne Camaïeu: lancement de la chaîne Camaïeu Enfant.
- 1994-1995 :** Crise de la consommation textile alors même que Camaïeu, en pleine phase d'expansion, devait financer ses nouveaux départements déficitaires par augmentation de l'endettement.
- 1996 :** Recentrage sur l'activité d'origine : le prêt-à-porter féminin en France :
- Cession des activités Homme et Enfant à deux sociétés distinctes, qui bénéficient du droit d'utiliser respectivement le nom et l'enseigne Camaïeu Hommes et Camaïeu Enfants jusqu'en 2006. Cette utilisation s'effectue sans paiement d'aucun droit de licence.
- Arrivée de Jean-François Duprez en tant que Directeur Général.
- Décision d'arrêter l'activité à l'international.
- 1996-1997 :** Repositionnement de Camaïeu.
Redéfinition de la stratégie par une nouvelle équipe de direction visant à reconquérir les parts de marché perdues et à redresser les résultats :
- cible de cliente,
- style de produit,
- concept magasin,
- sourcing.
- 1997-1998 :** Fermeture des magasins non rentables (4 fermetures).
Amélioration des performances commerciales et des résultats.
Renforcement de la structure financière par l'arrivée de nouveaux actionnaires financiers.
Réorganisation juridique de l'entreprise (Conseil de Surveillance et Directoire).
Reprise prudente et maîtrisée du développement (6 ouvertures).
- 1999 :** Poursuite et accentuation du nouveau positionnement.
Généralisation de la nouvelle identité visuelle.
16 ouvertures réalisées au cours de l'année, dont 13 en succursales.
Rachat de 14 magasins franchisés.
- 2000 :** Introduction de la société en bourse.
- 2001 :** Camaïeu a 343 magasins en France, Pologne et Italie.
- 2002 :** Ouverture de 36 magasins dont 20 à l'international.
Démarrage de l'activité en République Tchèque et au Moyen Orient.
- 2003 :** Ouverture de 29 magasins dont 14 à l'International.
- 2004 :** Avec un réseau de 442 magasins dans 8 pays, Camaïeu poursuit son développement tant en France qu'à l'international.
- 2005 :** Le réseau au 31 décembre 2005 est composé de 485 magasins dont 92 à l'International.

MODAMAX, société contrôlée par AXA Private Equity, acquiert le contrôle de Camaïeu le 31 janvier 2005.

- 2006 :** Le réseau au 31 décembre 2006 est composé de 557 magasins dont 136 à l'International.
- 2007 :** MODACIN, société contrôlée par les fonds d'investissements gérés par Cinven, reprend 100% de MODAMAX le 22 mai 2007.
Le réseau au 31 décembre 2007 est composé de 634 magasins dont 181 à l'International.
- 2008 :** Ouverture du 1^{er} magasin en Slovaquie.

Le réseau au 31 décembre 2008 est composé de 745 magasins dont 250 à l'International.
- 2009 :** Ouverture du 1^{er} magasin au Luxembourg.
Lancement du e.commerce.
Le réseau au 31 décembre 2009 est composé de 859 magasins dont 342 à l'International.

2.1.14 Le métier

1) La conception de l'offre : une adaptation constante à la demande des clientes

Les collections se renouvellent plusieurs fois par saison pour être attractives en permanence et répondre au mieux aux attentes des clientes. Les collections définies font l'objet d'une actualisation constante et d'une extension des produits à forte demande.

Ce renouvellement permanent et l'ajustement constant de l'offre à la demande limitent le risque commercial.

Au nombre de trois par saison, les collections expriment une offre produit cohérente construite sur des partis-pris forts. L'offre est construite à partir de la synthèse des performances des saisons précédentes et des orientations préconisées par le style et le marketing en conformité avec le positionnement de Camaïeu.

Cette organisation permet d'obtenir une offre homogène optimisée et exprimant un véritable esprit de collection.

L'activité est comparable aux entreprises du secteur avec une saisonnalité peu marquée même aux périodes de soldes (hors période de soldes, le mois le plus élevé représente 11 % du chiffre d'affaires TTC).

La recherche des produits est assurée par l'équipe achats, chargée de définir avec les équipes style et modélistes, les produits correspondant aux orientations prises. Les produits choisis font l'objet d'une validation définitive avant le lancement des mises en fabrication.

2) La fabrication des produits

La fabrication des produits Camaïeu est intégralement sous-traitée, assurée soit par des industriels qui fournissent un produit fini, soit par des ateliers de fabrication qui agissent en prestataire de service (travail à façon). Pour maîtriser son approvisionnement en terme de qualité, de coût et de sécurité d'approvisionnement, Camaïeu établit un véritable partenariat avec un nombre important de fournisseurs pour diversifier son sourcing.

Les dix fournisseurs d'articles les plus importants représentent 34% des achats d'articles, le plus important ne dépassant pas 5,4%.

Des équipes qualité, intégrées au service achats, définissent un cahier des charges et une mise au point très stricte, produit par produit. La stratégie de Camaïeu est de développer le travail à façon, chaque fois que possible pour maîtriser les procédés de fabrication et améliorer les conditions d'achat et la réactivité. Les deux bureaux d'achats du groupe (un en Asie et un au Maghreb), proches des zones de fabrication, garantissent la qualité de l'exécution des commandes. Dans un souci de qualité totale, un ultime contrôle de conformité est effectué à la réception dans l'entrepôt de Roubaix.

Un cahier des charges a été mis en place avec les fournisseurs. Il a pour objectif de fiabiliser les relations commerciales et de s'assurer du respect de la législation des différents pays dans lesquels les produits sont fabriqués. Camaïeu est particulièrement vigilant dans le choix de ses fournisseurs, les deux bureaux situés près des zones de production pouvant s'assurer du respect du cahier des charges.

USD

Le grand import (l'Asie) représente plus de la moitié du sourcing de la société, et le développement de la zone a été soutenu au cours de l'année 2009.

Le délai de paiement moyen constaté en 2009 (pour les fournisseurs articles) a été de 53 jours.

Les devises utilisées sont à 55% l'euro et à 45% le dollar américain pour 2009.

Pour optimiser à la fois la quantité, la qualité, les délais et les coûts, Camaïeu passe à ses fournisseurs des ordres long terme, moyen terme et très court terme en fonction des spécificités de chacun des marchés.

L'ensemble des magasins de la société est approvisionné à partir d'un seul entrepôt situé à Roubaix (Nord).

Le bâtiment qui regroupe l'entrepôt et l'ensemble des services centraux a été achevé en 1995 et financé par un crédit-bail sur 15 ans.

Il représente une surface développée de 40 000 m² et permet d'assurer quotidiennement sous 24 heures la livraison des produits dans la totalité des magasins.

64,7 millions de pièces ont ainsi été traitées en 2009.

Grâce à une organisation souple et performante, cet entrepôt moderne fait l'objet d'une optimisation permanente afin d'accélérer le traitement des flux et d'améliorer l'approvisionnement des magasins.

Par ailleurs, deux services sont responsables de la gestion des flux physiques en terme de qualité et de quantité :

- Un service contrôle-qualité intégré permet d'éliminer le second choix sur des critères stricts dès la réception des produits assurant ainsi des livraisons de produits de qualité dans les magasins.
- Un service approvisionnement est chargé d'analyser et d'interpréter quotidiennement les informations issues des caisses des magasins par article, par taille et par couleur en vue d'optimiser l'affectation des stocks à destination des magasins.

Dès sa création en 1984, Camaïeu a été à la pointe de l'innovation dans le choix des systèmes informatiques (gestion unitaire, prix de revient à l'article...) dans le but d'assurer une performance et une réactivité optimales.

Quotidiennement, le système central appelle les magasins (succursales et franchisés) et analyse les ventes afin :

- de permettre un réassort des produits sur entrepôt à destination des magasins,
- d'analyser les ventes à la référence article et de prendre les décisions d'achats dans les plus brefs délais,
- d'analyser par comparaison les performances des magasins.

Camaïeu a fait le choix d'équiper son système d'outils modernes et performants (INTRANET pour l'ensemble des services centraux et pour les magasins, serveur UNIX et NT, base de données ORACLE, BUSINESS OBJECT) et de s'équiper de progiciels standards.

3) Optimisation des flux et des quantités achetées

Pour optimiser à la fois la quantité, la qualité, les délais et les coûts, Camaïeu passe à ses fournisseurs des ordres long terme, moyen terme et très court terme en fonction des spécificités de chacun des marchés.

4) La distribution en magasins :

Le réseau est diversifié en terme de surfaces de vente permettant une large couverture géographique.

Fin 2009, le réseau Camaïeu était composé de 859 magasins, dont 342 magasins détenus à l'international.

60 % étaient localisés dans des centres commerciaux contre 40 % localisés en centre ville, le groupe privilégiant des emplacements de 1er choix dans des zones à fort trafic que ce soit dans les centres commerciaux comme en centre ville.

Le réseau Camaïeu est essentiellement développé en province, dans des agglomérations d'une taille comprise entre 50 000 et 500 000 habitants qui représentent 70 % des implantations magasins. La taille des magasins est ainsi adaptée à cette stratégie d'implantation, avec une taille moyenne de 200 m².

	France		Pologne	Espagne	République Tchèque	Moyen Orient + Russie (master franchise)	Italie	Belgique+Luxembourg	Slovaquie	Total
	Succursales	Franchises								
2001	262	69	5	6	0	0	1	0		343
2002	302	43	14	6	2	5	3	0		375
2003	331	28	16	6	3	7	10	1		402
2004	352	21	16	6	3	23	20	1		442
2005	377	16	21	5	4	37	23	2		485
2006	407	14	31	6	4	64	29	2		557
2007	442	11	47	6	8	76	42	2		634
2008	488	7	62	9	9	100	52	3	3	745
2009	531	4	87	9	27	103	59	30	9	859

5) Ressources Humaines

Le groupe Camaïeu employait au 31 décembre 2009, 5 610 personnes en France et à l'international dont 91% en magasins (effectifs inscrits). Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, 15% de ces salariés étaient inscrits en contrat à durée déterminée.

Pour faire face à l'amplitude horaire et à la variation quotidienne du chiffre d'affaires liée aux fluctuations de la fréquentation des clientes en magasin, le groupe emploie 65% de temps partiel qui travaillent exclusivement en magasins. Compte tenu de son organisation et de son souhait d'évolution permanente, le groupe Camaïeu a poursuivi sur 2009 sa politique de formation et y a consacré près de 2,49% de la masse salariale. En date du 10 janvier 2000, la société Camaïeu International a conclu avec des organisations syndicales représentatives un accord de réduction et d'aménagement du temps de travail dans le cadre de la loi n°98-461 du 13 juin 1998.

Pour l'exercice 2009, l'âge moyen des salariés était de 31 ans et le salaire moyen s'élevait à 1 784 €.

* source bilan social 2009

Politique de formation

Le budget consacré à la formation en 2009 s'est élevé à 1 634 K€, soit 2,49% de la masse salariale estimée à fin 2009, représentant 61 863 heures de formation (information communiquée au Comité d'Entreprise en mars 2010). En 2008, le budget consacré à la formation s'est élevé à 1 890 K€, soit 3,05% de la masse salariale, représentant 59 087 heures de formation.

Les thèmes des formations dispensées en 2009 ont été les suivants :

Pour le personnel en magasin :

- Formation à l'intégration formation métier (pour les vendeuses, secondes, responsables adjointes, responsable magasin, directeur régionaux) ;
- Formation à l'animation de la Vente (pour responsables, adjointes, secondes) ;
- Formation Vente (pour les nouvelles Responsables, Adjointes, secondes et vendeuses) ;

- Formation à l'autovente (pour les vendeuses, les secondes)
- Formation produits pour toutes les équipes magasins ;
- Formation Management , conduite d'entretien, recrutement ;
- Formation de formateurs internes (incontournables de la pédagogie, responsables de magasin formateur)
- Formation Sécurité (Equipiers première intervention) ;
- Cursus vendeuses évolutives secondes ;
- Formation au rôle et responsabilité de l'adjointe et de la seconde.

Pour les autres services de la société :

Formations obligatoires : sauveteur secouriste, guide file / serre file, conduite de chariot ;

- Formation langues ;
- Formation bureautique ;
- Formation Management et développement personnel ;
- Formation aux techniques métiers ;
- Formation recrutement ;
- Formation à la communication en situation transverse ;
- Formation cursus évolutif ;

3. Aperçu des activités

3.1 Principales activités

3.1.1 Présentation de Camaïeu

Depuis 1984, année de sa création, l'enseigne Camaïeu Femme conçoit, fait fabriquer et distribue sous sa propre marque des vêtements de prêt-à-porter féminin destinés aux jeunes femmes de 20 à 40 ans accessibles en style et en prix dans ses magasins de centre ville et de centres commerciaux. En 20 ans, Camaïeu s'est hissé dans le peloton de tête des chaînes succursalistes et a acquis en France une très forte notoriété.

En 2009, le chiffre d'affaires détail TTC s'est ainsi établi à 949,2 M€ pour 64,7 millions d'articles vendus. Le panier moyen s'établit en 2009 à 28 euros.

3.1.2 Ethique

Camaïeu conçoit ses modèles et fait ensuite appel à un réseau de sous-traitants dans le monde pour assurer la fabrication de ses produits. Ces sous-traitants sont situés principalement en Asie, en Europe de l'Est et au Maghreb.

Camaïeu a mis en place avec ses fournisseurs un cahier des charges comprenant les règles de conduite adéquates avec nos engagements : le respect de la Législation du pays, des droits de l'Homme, des salaires et du temps de travail.

La société s'est également engagée à ne plus utiliser de véritable fourrure animale que ce soit du lapin ou tout autre type d'animal dans ses vêtements et accessoires de mode.

La société n'a pas connaissance, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges ou arbitrage pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou du groupe Camaïeu, autres que les litiges provisionnés dans les comptes.

Le groupe n'exerce pas d'activités exceptionnellement réglementées soumises à des dispositions spécifiques. Il est exposé aux risques ordinaires liés à l'activité de commerce et de détail de prêt-à-porter féminin. Tous les risques identifiés à ce jour ont fait l'objet de provisions si nécessaire, et notamment les litiges commerciaux courants. Il n'existe pas, à la connaissance du groupe Camaïeu, d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent d'incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine du groupe.

Démarque inconnue

Afin de faire face à la démarque inconnue, la société réalise des inventaires partiels ou globaux dans tous les magasins du réseau permettant de s'assurer des niveaux de démarque par point de vente et de prendre des mesures correctrices nécessaires (système anti vol, gardiennage...)

3.1.3 Présentation du marché

Camaïeu évolue dans le marché français de la distribution de prêt-à-porter féminin.

Chiffre clés du marché du prêt-à-porter féminin :

- Consommation 2007 : 13,7 milliards d'euros
- En 2007, le prêt-à-porter féminin a représenté 51% du marché total de l'habillement en valeur.
- La consommation d'habillement féminin est stable sur 5 ans. Le premier semestre 2008 accuse en revanche un repli.
- La part des soldes et promotions ne cesse de progresser depuis plusieurs années (28% en 2006 vs 21% en 1999). Les prix barrés jouent un rôle croissant, à la fois pour épurer les stocks et stimuler les ventes.
- Budget annuel moyen en 2007 : 527€
- Les ventes via internet ont démarré de façon extrêmement confidentielle en 2006 puis ont fortement augmenté en 2007 et 2008.

Les chaînes spécialisées (dont fait partie Camaïeu) dominent le marché avec 29,9% en 2007 de part de marché. Le premier circuit de l'habillement affirme un peu plus son leadership sur le marché de l'habillement par sa capacité à réagir rapidement aux évolutions de la mode. La multiplication du nombre de mini-collections contribue à l'attractivité des chaînes face à d'autres distributeurs qui renouvellent peu leur offre en cours de saison.

(Source IFM- CTCOE)

3.1.4 Source des positions concurrentielles

Sur les familles du prêt-à-porter bien plus qu'une concurrence entre circuits, on observe sur un marché français extrêmement atomisé, un jeu de prises de parts de marché par les enseignes (Camaïeu, Etam, Cache-Cache, Zara, H&M.....)

Camaïeu rencontre un certain nombre d'acteurs concurrents parmi les principales chaînes de prêt-à-porter féminin que sont les enseignes 1.2.3 (groupe Etam), Etam, Pimkie, Jennyfer, Jacqueline Riu, Promod, Naf Naf, Zara, Caroll et H&M. Camaïeu se différencie notamment par son positionnement (femmes de 20 à 40 ans, bas prix) et par le nombre particulièrement important de magasins répartis sur l'ensemble du territoire (531 magasins en France fin 2009)

(Source IFM- CTCOE)

4. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale – Exercice 2009

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui afin de porter à votre connaissance les résultats de la société Camaïeu SA arrêtés au 31 décembre 2009 ainsi que les comptes consolidés du groupe CAMAIEU.

Nous vous confirmons également les différentes décisions prises par le Directoire et les projets futurs devant être mis en place.

Nous vous présenterons ci-après les résultats de la société Camaïeu SA et du groupe au 31 décembre 2009.

I) RESULTATS DE LA SOCIETE CAMAIEU SA

A - Faits marquants :

Nous vous rappelons que Camaïeu SA a été introduite sur le second marché de la Bourse de Paris en date du 19 juin 2000.

CAMAIEU SA assure comme les années précédentes les prestations juridiques, financières, administratives et d'expansion pour le compte de sa filiale CAMAIEU INTERNATIONAL.

B – Résultats de la SA Camaïeu :

Le chiffre d'affaires hors taxe de la société, représentant la redevance acquittée par CAMAIEU INTERNATIONAL au titre des différentes prestations, s'est élevé pour 2009 à 4 millions d'euros, sans évolution par rapport à 2008.

Le résultat d'exploitation de la société est à zéro contre un déficit de –0,2 millions d'euros en 2008.

La société SA Camaïeu a reçu en date du 30 juin 2009 un dividende net de 14 840 896 euros de sa filiale la SAS Camaïeu International représentant le solde du dividende 2008 de 8 euros par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 2 juin 2009, la société SA Camaïeu a versé un dividende au titre des résultats 2008, de 8 euros net par action (à l'exception des actions auto-détenues), représentant un montant total de 48,1 millions d'euros.

La société SA Camaïeu a reçu en date du 22 décembre 2009 un acompte sur dividendes au titre des résultats 2009 de SAS Camaïeu International de 22 261 344 euros représentant une acompte de 12 euros par action.

Compte tenu de ces dividendes et de produits financiers liés à une trésorerie excédentaire, le résultat financier est positif à 38,5 millions d'euros contre 43,3 millions d'euros en 2008.

Le résultat net 2009 est bénéficiaire à 37,9 millions euros contre 42,4 millions euros en 2008.

Nous vous présentons ci-après les résultats détaillés de Camaïeu SA.

C– Evolution et perspectives :

Camaïeu SA continuera d'assurer les prestations financières, juridiques et de développement du groupe Camaïeu.

La SAS Camaïeu International a facturé à la SA Camaïeu en 2009, au titre de la mise à disposition des locaux nécessaires à son activité, un montant de 36 000 euros.

Le montant des redevances restera inchangé pour l'année 2010.

D– Organisation financière et juridique :

1°- Evolution du capital social

Le capital social est composé de 6.060.204 actions de valeur nominale 4 euros et s'établit à 24.240.816 euros.

2°- Participations

Au 31 décembre 2009, Camaïeu SA détient 100% de la société SAS Camaïeu International qui elle-même détient 100% des filiales suivantes :

CAMAIEU ESPANA, CAMAIEU POLSKA, CAMAIEU CESKA, CAMAIEU ITALIA, CAMAIEU BELGIUM, MDB SA, CAMAIEU LUXEMBOURG SARL, SCS MONACO ET CIE.

La société SAS Camaïeu International détient 99,6% de la filiale SRO CAMAIEU SLOVAKIA, les 0,4% restants sont détenus par la société Camaïeu SA.

Camaïeu SA détient 99,9% de la société ULFILAS BV.

3°- Auto-contrôle

L'entreprise n'a acquis au cours de l'année 2009 aucune action.

Au cours de l'année, 5 150 options du Plan d'options attribuées en 2005 et exerçables ont été levées par les bénéficiaires au prix de 101,06 euros.

Les actions leur ont été cédées par la SA Camaïeu.

Au 31 décembre 2009, la société SA Camaïeu détient 37 963 actions représentant 0,6% du capital.

Ces actions sont destinées à couvrir les différents plans de stocks options mis en place.

4°- Attribution de stocks options

Plans non encore exerçables au 31 décembre 2009 :

PLAN 2009

Date d'attribution : 30 janvier 2009

Nombre d'options attribuées à ce jour : 20 910

Bénéficiaires : 32 salariés

Prix d'exercice : 128,63 euros par action

Date de validité : 30 janvier 2013 / 30 janvier 2016

PLAN 2007

Date d'attribution : 28 décembre 2007

Nombre d'options attribuées à ce jour : 10 752

Bénéficiaires : 28 salariés

Prix d'exercice : 260,53 euros par action

Date de validité : 28 décembre 2011 / 28 décembre 2014

Plans échus :

PLAN 2005

Date d'attribution : 14 octobre 2005

Nombre d'options attribuées à ce jour: 12 960

Bénéficiaires : 24 salariés

Prix d'exercice : 101,06 euros par action

Date de validité : 14 octobre 2009 / 14 octobre 2012

PLAN 2004

Date d'attribution : 31 janvier 2004

Nombre d'options attribuées à ce jour: 6 523

Bénéficiaires : 27 salariés

Prix d'exercice : 63,55 euros par action

Date de validité : 30 janvier 2008 / 30 janvier 2011

5°- Intégration fiscale

La société SA Camaïeu a opté en décembre 2003 pour l'application du régime d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI)

A ce titre, une convention d'intégration a été établie entre la société SA Camaïeu et la SAS Camaïeu International.

6°- Convention de prestation

Une convention de prestations de services a été signée entre la société MODACIN et la SA Camaïeu le 1^{er} juillet 2007. La société Modacin assiste le groupe Camaïeu dans sa politique de gestion financière et de son développement.

La convention porte en particulier sur les points suivants :

- Direction et secrétariat général
- Contrôle de gestion et finance
- Assistance en matière comptable et fiscale
- Assistance en matière de stratégie commerciale

Ces services sont rémunérés par une redevance hors taxe annuelle correspondant à l'ensemble des coûts subis par MODACIN pour la réalisation de sa prestation, augmentée d'une marge de 5%.

Cette prestation a démarré le 1^{er} juillet 2007.

La prestation due au titre de 2009 s'est élevée à 686 873 euros HT.

7°- Indemnités de départ en retraite

La société a fait évaluer à fin 2008 par un actuaire indépendant dans le respect des principes comptables les engagements de départ en retraite dus.

Ces engagements au 31 décembre 2009 sont de 158 K€ après 15 K€ euros de dotation au titre de l'exercice 2009.

8°- Jetons de présence

La société SA Camaïeu n'a versé aucun jeton de présence au titre de l'année 2009.

D– Mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire en date du 31 décembre 2009

:

Conseil de Surveillance

Nom	Mandat dans la société	Autres mandats
Benoit Valentin	Camaïeu SA, Membre du conseil de Surveillance, Vice-Président 1 ^{ère} nomination après ratification : 22/05/2007 Fin de mandat : AG statuant sur les comptes 31/12/2010	Cinven S.A., France, Administrateur, Directeur général Amadeus IT Group, S.A., Spain, Director Modacin France SAS, France, President Modacin Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg, Manager Modaven S.a.r.l, Luxembourg, Manager WAM Acquisition, S.A., Spain, Director
Benoit Ficheur	Camaïeu SA, Membre du conseil de Surveillance 1 ^{ère} nomination après ratification : 18/11/2009 Fin de mandat : AG statuant sur les comptes 31/12/2010	Lombecin Holding SAS, France, Directeur Général Lombecin SAS, France, Directeur Général
Xavier Geismar	Camaïeu SA, Membre du conseil de Surveillance 1 ^{ère} nomination après ratification : 22/05/2007 Fin de mandat : AG statuant sur les comptes 31/12/2010	Cinven S. A., France, Directeur général délégué, administrateur Cinven Capital Management Limited (TF N°1, TFN°2, TF N°3, IV), Director Camaïeu SA (Supervisory Board), Membre du conseil de Surveillance Camapa S.a.r.l, Luxembourg, Manager Camara S.a.r.l, Luxembourg, Manager Modacin France SAS , France, General Manager Modacin Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg, Manager Modamax SA, France, Director Modaven S.a.r.l, Luxembourg, Manager Truvo Luxembourg S.a.r.l, Luxembourg, Manager Lombecin Holding SAS, France, Président Lombecin SAS, France, Président
Jean-François Duprez	Camaïeu SA : Président du Conseil de Surveillance 1 ^{ère} nomination par ratification : 14/03/2008 Fin de mandat : AG statuant sur les comptes 31/12/2014	Delbard Holding SA - Membre du Conseil de Surveillance Mosaic SA - Membre du Conseil de Surveillance Camaïeu Belgium Sa, Belgique - Administrateur Camaïeu Monaco & Cie, Monaco – Associé Commanditaire Camapa S.a.r.l, Luxembourg, gérant Camara S.a.r.l, Luxembourg, gérant

Liste des membres du Directoire

Nom	Mandat dans la société	Autres mandats
Christian Watry	Camaïeu SA : Président du Directoire Fin de mandat le : 13 mars 2010	Camaïeu International SAS : Président Camaïeu Belgium SA, Belgique – Représentant permanent de Camaïeu International SAS, président du Conseil d'administration Mode Développement Belgique, Belgique – Président du Conseil d'Administration Camaïeu Luxembourg, Luxembourg – Gérant Camaïeu Polska, Pologne – Gérant Camaïeu Ceska, République Tchèque – Gérant Camaïeu monaco & Cie : Monaco - Représentant permanent de Camaïeu International SAS, Gérant Camaïeu Espana, Espagne – Administrateur unique Camaïeu Italia, Italie - Administrateur unique Camaïeu Slovakia, Slovaquie – Directeur Général Donna SAS - Président Delbard Holding SA - Membre du Conseil de Surveillance Mosaic SA - Membre du Conseil de Surveillance Camapa S.a.r.l, Luxembourg, gérant Camara S.a.r.l, Luxembourg, gérant
Patrick Dambrine	Camaïeu SA : Membre du Directoire, Directeur Général Fin de mandat le : 02/02/2013	Mode Développement Belgique, Belgique – Représentant permanent de Camaïeu International SAS, administrateur

II) SITUATION DES MANDATS

Aucun mandat n'est à renouveler.

Il conviendra de ratifier lors de la prochaine assemblée la cooptation de Monsieur Benoit Ficheur.

III) RESULTATS DU GROUPE CAMAIEU

1°- Faits marquants

Notre groupe a poursuivi en 2009 sa politique de développement tant en France qu'à l'international (ouverture de 124 magasins en 2009 dont 83 à l'international)

Au 31 décembre 2009, le groupe est constitué de 859 magasins dont 103 magasins partenaires.

La poursuite de la stratégie mise en œuvre a permis au groupe Camaïeu dans un contexte économique dégradé de poursuivre sa croissance de chiffre d'affaires.

Nous vous présenterons ci-après les résultats du groupe Camaïeu au 31 décembre 2009.

2°- Activité enseignee :

Le chiffre d'affaires détail TTC de l'enseigne CAMAIEU (réseau succursales et franchisés) a été en 2009 de 949 millions d'euros.

Le développement international 2009 est caractérisé par la poursuite du développement en succursales et en partenariat dans les pays où le Groupe était déjà présent et le démarrage d'un nouveau pays, le Luxembourg.

L'année a été également marquée par le rachat d'un concurrent en Belgique et au Luxembourg.

IV) RESULTATS CONSOLIDES

Le chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à 765,3 millions d'euros en progression de 7,9% par rapport à 2008.

Les ventes de marchandises du réseau succursales représentent 95,4% du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires réalisé à l'international en activité succursales représente 16,8% du chiffre d'affaires global.

Les ventes détail progressent de 8,4% grâce à l'ouverture de magasins tant en France qu'à l'international.

Les ventes détail à surface comparable sont en recul de -3,8% sur l'année 2009, diminution inférieure à l'évolution défavorable du marché du prêt-à-porter féminin en France de -4,7% - source CTCOE -.

Le résultat opérationnel s'élève à 136,3 millions d'euros soit 17,8% du chiffre d'affaires en recul de -9,9% par rapport à 2008.

Cette évolution est due à :

- une dégradation de l'activité à surface comparable,
- une augmentation du poids des décotes et à une évolution défavorable des devises, impactant défavorablement la marge commerciale,
- un nombre important d'ouvertures de magasins.

Sur le second semestre 2009, le résultat opérationnel (88 millions d'euros) est identique au second semestre 2008 marquant une amélioration de la tendance de l'activité par rapport au premier semestre. Le résultat financier est négatif de 3,5 millions d'euros.

Le résultat net ressort à 86,1 millions d'euros, en retrait de 13,1%, représentant 11,3% du chiffre d'affaires hors taxe contre 14,0% en 2008.

Nous vous présentons par ailleurs les comptes de résultat et bilan consolidés du groupe.

V) ORGANISATION JURIDIQUE – PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE CAMAIEU INTERNATIONAL

Afin de simplifier l'organisation juridique du groupe, la SAS Camaïeu International a absorbé avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2009 la société SAS MD VERNON en date du 30 septembre 2009 et la société SAS DONNA en date du 31 décembre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} août 2009.

VI) DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE

L'Assemblée générale du 17 mai 2006, avait autorisé le Directoire dans sa 7^{ème} résolution à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital. Cette autorisation, avait été donnée pour une durée de 38 mois à compter du 17 mai 2006.

Le Directoire a utilisé cette délégation pour attribuer des options d'achat d'actions comme mentionné dans ce rapport. (plans d'options d'achat du 28 décembre 2007 et du 30 janvier 2009).

L'Assemblée Générale du 28 mai 2008, avait autorisé le Directoire dans sa 9^{ème} résolution le rachat par la société de ses propres actions.

VII) RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale du 28 mai 2008 a autorisé l'achat d'actions pour une période de 18 mois dans les buts suivants par ordre de priorité :

- l'attribution d'actions aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Camaïeu par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans le respect de la réglementation en vigueur;
- l'achat d'actions par Camaïeu pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées à un prix maximum d'achat de 300 euros et à un prix minimum de vente de 210 euros dans la limite d'un nombre maximum d'actions équivalent au plus à 10% du capital social.

Cette autorisation n'a pas été utilisée.

VIII) EVOLUTION ET PERSPECTIVES

Nous poursuivrons le développement en France et à l'international et prévoyons sur l'année 2010, l'ouverture d'une centaine de magasins succursales en France et à l'International.

Notre développement international en activité succursales se concentrera sur les pays dans lesquels le groupe est déjà présent. Nous ouvrirons également nos premiers magasins en Roumanie. Parallèlement, nous continuerons à agrandir ou déplacer des magasins en fonction des opportunités et à adapter nos outils informatiques et logistiques pour permettre le développement des prochaines années. Compte tenu de ces perspectives, le budget d'investissements a été fixé à 50 millions d'euros.

IX) ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe Camaïeu a créé un site e-commerce dont l'activité a démarré en avril 2009. La société Camaïeu crée ses collections avec des équipes de style et de modélisme intégrées à la centrale d'achat.

X) RISQUE DE CHANGE et RISQUE DE TAUX

- Sur remontées de fonds en devises des filiales étrangères

Le groupe est soumis à un risque de change sur son exploitation en magasins succursales dans les pays hors zone euro (Pologne, Tchéquie)

Des couvertures de change sont mises en place en fonction des prévisions budgétaires des filiales à 6 mois.

- Sur achats en devises

La Direction Financière du groupe couvre systématiquement tous les flux d'achats prévisionnels significatifs en devises étrangères (principalement USD) en utilisant les techniques d'achats à terme ou les techniques optionnelles.

L'horizon de couverture est inférieur à 12 mois à la date de clôture du 31 décembre 2009.

- Sur endettement bancaire

Le groupe a conclu en date du 21 janvier 2008 des contrats de couverture de taux afin de se prémunir du risque de taux sur sa dette bancaire.

XI) AUTRES PRINCIPAUX RISQUES

1) Risques opérationnels

Le groupe Camaïeu exerce son activité sur un marché de grande consommation et est donc soumis aux évolutions du pouvoir d'achat et de la consommation générale. Compte tenu de sa spécificité (Prêt-à-Porter Féminin) le groupe est également sensible de façon ponctuelle aux aléas climatiques et aux effets de mode.

Camaïeu essaie par son organisation de réduire au minimum ces risques et de s'adapter en permanence à son environnement économique.

2) Risques juridiques

Le groupe n'exerce pas d'activités soumises à des dispositions spécifiques. Il est exposé aux risques ordinaires liés à l'activité de commerce et de détail de prêt-à-porter féminin. Tous les risques identifiés à ce jour ont fait l'objet de provisions si nécessaire, et notamment les litiges commerciaux courants.

Ces litiges font l'objet de provisions selon le risque réel appréhendé par l'entreprise en fonction des faits et de l'état de la procédure.

3) Risques de liquidité

Compte tenu de son niveau de trésorerie, le risque de liquidité est très limité. Camaïeu estime que l'activité du groupe Camaïeu génère des flux de trésorerie suffisants pour permettre au groupe de financer ses besoins en liquidités.

Toutefois afin d'optimiser sa structure financière et d'assurer les moyens de son développement à court et moyen terme la société Camaïeu International bénéficie d'un crédit moyen terme de 80 millions d'euros.

Dans le cadre de son développement international, en particulier en Belgique, la SAS Camaïeu International a utilisé en 2009 partiellement ses autorisations de crédit pour un montant initial de 10 millions d'euros à échéance finale mai 2014.

Dans le cadre du financement ordinaire de son exploitation, la société Camaïeu International peut utiliser différentes lignes de crédit revolving, utilisables par billets de trésorerie en fonction de ses besoins. Compte tenu de sa situation financière, la société n'a pas utilisé en 2009 cette autorisation de crédit.

4) Délai de paiement

Les fournisseurs et distributeurs de textile-habillement ont négocié un accord dérogatoire dans le cadre de l'article 21-III de la loi de modernisation de l'Economie du 4 août 2008 et s'applique aux relations entre tout fournisseur de produit textile ou habillement et tout distributeur. Cet accord est entré en application le 1^{er}

janvier 2009. Une réduction progressive des délais de paiement entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011 compte tenu de la diversité des pratiques constatées en la matière a été instaurée.

Les délais de paiement maximaux suivants ont été convenus :

- au 1^{er} janvier 2009 : 75 jours fin de mois
- au 1^{er} janvier 2010 : 65 jours fin de mois
- au 1^{er} janvier 2011 : 55 jours fin de mois
- au 1^{er} janvier 2012 : 45 jours fin de mois

Les dettes fournisseurs de la SA Camaïeu facturées au 31 décembre d'un montant global de 41 000 euros ont toutes une échéance inférieure à 30 jours.

5) Cartographie des risques

Une cartographie des risques est en cours d'élaboration avec un cabinet indépendant.

6) Contrôles fiscaux

L'administration fiscale a opéré une vérification de la comptabilité des années 2005 à 2007 des sociétés Camaïeu SA et Camaïeu International SAS. Les conséquences de ces contrôles sont intégrées dans les comptes sociaux de chacune des sociétés en totalité.

XII) INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

1) Informations sociales

Le groupe Camaïeu emploie au 31 décembre 2009, 5 610 personnes en France et à l'international dont 92% en magasins (effectifs inscrits)

Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, 12% de ces salariés sont inscrits en contrat à durée déterminée en France.

Pour faire face à l'amplitude horaire et à la variation quotidienne du chiffre d'affaires, le groupe emploie en France 60% de temps partiel qui travaillent exclusivement en magasins.

Compte tenu de son organisation et de son souhait d'évolution permanente, le groupe Camaïeu a poursuivi en 2009 sa politique de formation et y a consacré près de 2,49% de la masse salariale.

En date du 10 janvier 2000, la société Camaïeu International a conclu avec des organisations syndicales représentatives un accord de réduction et d'aménagement du temps de travail dans le cadre de la loi 98-461 du 13 juin 1998.

Accords signés en 2009 :

- Accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire signé par l'UPAE en avril 2009.
Il a permis, notamment :
 - ✓ une augmentation de 1% du salaire de base de l'ensemble des Employés au 1^{er} avril 2009
 - ✓ la révision des grilles de salaires Employés et Encadrement
 - ✓ la révision de la grille de PPI mise en place en février 2008
 - ✓ une augmentation de la valeur faciale des Titres-Restaurant (6,5€ au lieu de 6€ au 1^{er} octobre 2009).
 - ✓ la prise en charge de la journée de solidarité par l'entreprise
- Intéressement
 - l'accord d'intéressement 2009-2011 a été signé par le Comité d'Entreprise le 9 février 2009
 - un avenant à cet accord a été signé le 21 décembre 2009 (objectif identique à la référence)
- L'accord de Participation 2009-2011 a été signé par le Comité d'Entreprise le 17 avril 2009.
- Un avenant au règlement du PEE a été signé le 30 mars 2009 afin de le mettre en conformité avec la loi qui prévoit désormais la possibilité pour le salarié de percevoir immédiatement tout ou partie des sommes qui lui sont attribuées au titre de la Participation.
- Un avenant à l'accord de Participation et au règlement du PEE ont été signés en décembre 2009 afin de créer un fonds solidaire conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.
- Un accord relatif à l'emploi des salariés âgés dans l'entreprise a été signé en décembre 2009.

2) Informations environnementales

Nous avons pris, en 2008, une participation dans la SAS Eco TLC qui a pour objet de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement.

Le décret n°92-377 du 1er avril 1992 confie au conditionneur, à l'importateur ou au premier responsable de la mise sur le marché, la responsabilité de contribuer ou pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages qui résultent de la consommation de ses produits par les ménages.

XIII) MODALITES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société SA Camaïeu n'a versé aucun jeton de présence au titre de l'année 2009.

Concernant l'application des recommandations de l'AFEP-MEDEF d'octobre 2008 :

La société n'applique pas la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social.

Cette recommandation est en effet motivée par la volonté de ne pas permettre à un dirigeant mandataire social de cumuler une rémunération perçue au titre du mandat social et les avantages qu'offre le contrat de travail, alors que la seule activité effective consiste en l'exercice du mandat social et qu'il n'existe aucun lien de subordination.

Or, d'une part, les fonctions de Président du Directoire sont exercées à titre gratuit par Monsieur Christian Watry dans la société tel que décidé par le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2008. D'autre part, Monsieur Christian Watry exerce effectivement des fonctions techniques de Directeur Administratif et Financier dans la société, qui relèvent de l'exécution de son contrat de travail et pour lesquelles il se trouve dans un lien de subordination.

Les fonctions de Directeur Général Unique sont également exercées à titre gratuit par Monsieur Patrick Dambrine dans la société tel que décidé par le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2008. D'autre part, Monsieur Patrick Dambrine exerce effectivement des fonctions techniques de Directeur de la Centrale d'Achats dans la société, qui relèvent de l'exécution de son contrat de travail et pour lesquelles il se trouve dans un lien de subordination.

La recommandation précitée est donc sans objet.

Tous les membres du Directoire bénéficient d'une rémunération fixe établie sur 13 mois à laquelle s'ajoute une rémunération variable pouvant aller jusqu'à deux mois de salaire, en fonction des résultats de la société.

Il n'existe pas de primes d'arrivée ou de départ.

Les membres du Directoire, hormis son Président, bénéficient au titre de leurs contrats de travail dans les mêmes conditions que l'ensemble des salariés, des systèmes collectifs d'intéressement et de participation aux résultats en vigueur dans l'entreprise.

Certains membres du Directoire perçoivent au titre de leur contrat de travail respectif, une rémunération sur la société Modacin.

Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite par capitalisation :

- Article 83 (à cotisation définie) : le taux est de 8 % sur les tranches A, B et C.
- Article 39 (à prestations définies) : au départ en retraite de chez Camaïeu à hauteur de 0,45 % du dernier salaire par année de présence.

La retraite par capitalisation (article 39) est calculée sur le dernier salaire annuel précédant le départ en retraite.

Le versement de cette retraite est conditionné à un départ en retraite pris dans l'entreprise.

Le montant des capitaux constitués auprès de la compagnie d'assurance s'élève au 31 décembre 2009 à 310 088 euros.

La société Camaïeu International a souscrit en date du 12 décembre 2007, un contrat d'Indemnité de fin de carrière pour l'ensemble du personnel de la société.

XIV) EVENEMENTS et DECISIONS INTERVENUES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2010

Monsieur Christian Watry a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président et membre du directoire de Camaïeu SA et de l'ensemble de ses autres mandats par lettre en date du 1^{er} février 2010.

Monsieur Patrick Dambrine a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur Général par lettre en date du 1^{er} février 2010, non remplacé.

Monsieur Thierry Jaugeas a accepté d'assurer la direction du groupe Camaïeu, qu'il a rejoint en tant que Président du Directoire le 1^{er} février 2010.

Le Directoire de la société Camaïeu est composé de Monsieur Thierry Jaugeas, Président, et de Monsieur Patrick Dambrine.

Afin de permettre le démarrage du développement du groupe en Roumanie, la société SAS Camaïeu International a créé en date du 5 janvier 2010, la société Camaïeu Moda Romania.

Une convention a été signée en janvier 2010 avec l'AGEFIPH en faveur des personnes handicapées et leur intégration dans l'entreprise. Dans cette convention Camaïeu s'engage à répondre à ses obligations pour le siège.

Camaïeu, a organisé une 1^{ère} réunion paritaire sur la prévention du stress au travail en mars 2010. Au cours de cette réunion, nous avons annoncé aux organisations syndicales notre souhait de négocier un accord de méthode qui s'articulerait autour des points suivants :

- création d'un Comité de pilotage
- information et formation de tous les acteurs afin d'augmenter la prise de conscience et la compréhension du stress au travail
- fournir un cadre qui permette de détecter, de prévenir et de faire face aux problèmes de stress au travail.

XV) SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2009

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Modamax	2 348 885	38,76%	3 204 272	37,29%
La Licquière	1 712 664	28,26%	3 425 328	39,87%
Auto-détention	37 963	0,63%	0	0,00%
FCPE	11 876	0,20%	11 876	0,14%
Public – Nominatif	13 029	0,21%	14 473	0,17%
Public – Porteur	1 935 787	31,94%	1 935 787	22,53%
Total	6 060 204	100,00%	8 591 736	100,00%

Le Fonds Commun de Placement des salariés détenait au 31 décembre 2009 : 0,2% du capital de la société SA Camaïeu soit 11 876 actions.

Droit de vote double (article 38 des statuts)

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

XVI) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE CAMAIEU SA

Nous vous rappelons que la société a réalisé un résultat de 37 906 178,87 euros.

Nous proposerons aux actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice, se montant à 37 906 178,87 euros, augmenté du report à nouveau antérieur de 2 374 878,89 euros et d'un prélèvement sur les autres réserves constituées antérieurement d'un montant de 8 200 574, 24 euros soit une somme globale de 48 481 632 euros au titre de dividende aux actionnaires.

Pour chaque actionnaire, le dividende ressortirait donc à 8 euros par action.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la société Camaïeu SA a distribué au titre des trois derniers exercices (dividendes non versés sur actions propres déduits) :

	2006	2007 30/11/2007 acompte	2007 5/06/2008 solde	2008
Nbre d'actions ayant donné droit à dividende	Néant	5.867.714	6.017.091	6.022.241
Dividende éligible à la réfaction de 40%*	Néant	35€	9€	8€
Dividende distribué	Néant	35€	9€	8€

* La nouvelle Loi de Finances pour l'année 2008 définit un nouveau régime d'imposition pour les personnes physiques domiciliées en France (Prélèvement forfaitaire libératoire optionnel)

XVII) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se tiendra le 3 juin 2010, à 11h00, au Novotel sis Roissy-pole – Gare RER – 95 705 ROISSY CHARLES DE GAULLE.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, incluant le rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce,
- Rapports spéciaux du Directoire,
- Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Benoit Ficheur comme membre du Conseil de Surveillance.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation à conférer au Directoire en vue de consentir au bénéfice des dirigeants et des salariés de la société et des sociétés du groupe, ou à certains d'entre eux, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce,

- Pouvoirs.

Nous restons à votre disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires que vous souhaiteriez.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de ces dispositions.

LE DIRECTOIRE

5. Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale du 3 juin 2010

5.1 Observations sur le rapport du Directoire

Le Conseil de Surveillance n'émet aucune observation sur le rapport du Directoire.

5.2 Observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le Conseil de Surveillance n'émet aucune observation sur les comptes sociaux et consolidés clos le 31 décembre 2009, tels qu'établis et arrêtés par le Directoire.

Il vous demande :

- d'approuver les comptes sociaux et d'affecter le résultat selon la proposition de votre Directoire,
- d'approuver les comptes consolidés selon la méthode retenue par votre Directoire.

5.3 Observations sur les autres questions figurant à l'ordre du jour de votre Assemblée Générale

Le Conseil de Surveillance a adhéré totalement aux propositions de résolutions soumises à votre vote par les rapports du Directoire selon l'ordre du jour sur lequel vous avez été convoqué.

6. Rapport du Président du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale du 3 juin 2010

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière et revue par le Directoire, en application :

- du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le "Code AFEP-MEDEF") ;
- de l'article L.225-68 du Code de commerce ;
- du guide de mise en oeuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF et publié le 9 janvier 2008.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le présent rapport du Président du Conseil de Surveillance a été présenté au Comité d'audit puis approuvé par le Conseil dans sa séance du 24 mars 2010.

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-68 du Code de commerce, Camaïeu se réfère au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. Une copie de ce code est consultable sur le site du MEDEF.

Il est toutefois précisé que, compte tenu du délai très court entre le choix du Code AFEP-MEDEF comme code de gouvernement d'entreprise et la tenue de l'assemblée générale des actionnaires appelée notamment à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la mise en conformité au regard de ce code est actuellement en cours :

- un règlement intérieur conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF a été adopté lors du Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 24 mars 2010.
- en ce qui concerne les comités du Conseil :

Lors de sa réunion du 8 octobre 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de créer un Comité d'audit conformément aux dispositions de l'ordonnance du 08/12/2008 article 14 et à l'article L 823-19 du Code de Commerce, ainsi qu'aux préconisations du Code AFEP-MEDEF ; le texte de son règlement intérieur fait partie du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Le terme "groupe Camaïeu" s'entend pour Camaïeu S.A et les sociétés que Camaïeu S.A contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Le groupe est constitué de la société mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation. La gestion du groupe est organisée de manière centralisée avec les mêmes méthodes et procédures pour l'ensemble des sociétés.

6.1. COMPOSITION ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.1.1 Gouvernance d'entreprise

L'entreprise a adopté une structure juridique de société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire permettant une séparation effective des différentes responsabilités.

Les actionnaires majoritaires du groupe formés par les sociétés Modacin, Modamax et La Licquière n'occupent aucune fonction de gestion et/ou de direction au sein du groupe Camaïeu. Ils ont été cooptés à des fonctions de membre du Conseil de Surveillance lors du Conseil de Surveillance du 22 mai 2007 et leur ratification a eu lieu lors de l'Assemblée Générale le 28 mai 2008.

La société applique les procédures telle que décrites en partie 2 de ce rapport.

6.1.2 Composition et fonctionnement

6.1.2.1 Composition

Le Conseil est composé de :
 Le président, Monsieur Jean-François Duprez,
 Le Vice Président, Monsieur Benoit Valentin,
 Monsieur Xavier Geismar, membre,
 Monsieur Benoit Ficheur, membre.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom	Mandat dans la société	Autres mandats
Benoit Valentin	Camaïeu SA, Membre du conseil de Surveillance, Vice-Président 1 ^{ère} nomination après ratification : 22/05/2007 Fin de mandat le : 31/12/2010	Cinven S.A., France, Administrateur, Directeur général Amadeus IT Group, S.A., Spain, Director Modacin France SAS, France, President Modacin Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg, Manager Modaven S.a.r.l., Luxembourg, Manager WAM Acquisition, S.A., Spain, Director
Benoit Ficheur	Camaïeu SA, Membre du conseil de Surveillance 1 ^{ère} nomination après ratification : 18/11/2009 Fin de mandat le : 31/12/2010	Lombecin Holding SAS, France, Directeur Général Lombecin SAS, France, Directeur Général
Xavier Geismar	Camaïeu SA, Membre du conseil de Surveillance 1 ^{ère} nomination après ratification : 22/05/2007 Fin de mandat le : 31/12/2010	Cinven S. A., France, Directeur général délégué, administrateur Cinven Capital Management Limited (TF N°1, TFN°2, TF N°3, IV), Director Camaïeu SA (Supervisory Board), Membre du conseil de Surveillance Camapa S.a.r.l, Luxembourg, Manager Camara S.a.r.l, Luxembourg, Manager Modacin France SAS, France, General Manager Modacin Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg, Manager Modamax SA, France, Director Modaven S.a.r.l, Luxembourg, Manager Truvo Luxembourg S.a.r.l, Luxembourg, Manager Lombecin Holding SAS, France, Président Lombecin SAS, France, Président
Jean-François Duprez	Camaïeu SA : Président du Conseil de Surveillance 1 ^{ère} nomination par ratification : 14/03/2008 Fin de mandat le : 31/12/2014	Delbard Holding SA - Membre du Conseil de Surveillance Camaïeu Belgium Sa, Belgique - Administrateur Camaïeu Monaco & Cie, Monaco – Associé Commanditaire

A la date d'établissement du présent rapport, il est précisé que le Conseil de Surveillance est en recrutement d'un membre "indépendant", c'est-à-dire des membres dont la situation est conforme aux critères précisés par le Code AFEP-MEDEF et dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance 1.2.

Il n'existe pas de censeur.

Il n'existe pas de liens familiaux entre les membres.

6.1.2.2 Honorabilité des dirigeants

Il est précisé qu'à notre connaissance, aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en qualité de membre d'organe d'administration, de direction ou de surveillance au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et n'a fait l'objet d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

6.1.2.3 Conflits d'intérêts

Par ailleurs, il n'existe à notre connaissance :

- Aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un de membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.
- Aucun arrangement ou accord entre un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire avec l'un quelconque des principaux clients ou fournisseurs.
- Aucune restriction concernant la cession par un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social du groupe.

6.1.2.4 Fonctionnement et mission

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués par lettre simple environ une semaine avant la tenue de la réunion.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée, dans les mêmes délais, pour le conseil d'arrêté des comptes semestriels et annuels et chaque fois que la loi l'y oblige.

Ces réunions permettent d'aborder principalement l'examen des comptes semestriels, annuels et prévisionnels ainsi que la stratégie de développement.

Les documents relatifs à la tenue des Conseils de Surveillance (comptes annuels, rapport du Conseil, procès-verbal du précédent Conseil, ...) sont communiqués à l'ensemble des participants.

Un dossier complet est remis à l'entrée en séance à chaque personne présente. Ce dossier est également adressé par courrier aux personnes n'ayant pu assister à la réunion.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance reprend en détail le fonctionnement et les missions du Conseil.

6.1.2.5 Travaux

Pour l'année 2009, le Conseil de Surveillance de notre société s'est réuni 9 fois, aux dates et avec les ordres du jour présentés ci-après. Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 92% en 2009.

- le 4 février 2009, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire
 - Résultats à fin décembre 2008 (provisoire)
 - Activité à fin janvier 2009
 - E.commerce
 - Questions diverses
- le 25 mars 2009, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire

- Présentation des comptes définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Résultats à fin février 2009
- Activité à mi-mars 2009
- Etablissement du Rapport du Conseil de Surveillance qui sera présenté lors de l'assemblée générale
- Questions diverses

- le 2 juin 2009, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire
 - Données commerciales à fin mai 2009
 - Points sur les investissements 2009
 - Positionnement prix
 - Questions diverses

- le 23 juin 2009, en présence de 3 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire
 - Résultats à fin mai 2009
 - Point sur le développement
 - Master franchises
 - Questions diverses

- le 28 août 2009, en présence de 3 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire
 - Résultats semestriels 2009
 - Résultats à fin juillet 2009
 - Questions diverses

- le 11 septembre 2009, en présence de 3 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire
 - Résultats à fin août 2009
 - Analyse du reporting financier
 - Organisation et spécificités internationales
 - Développement
 - Marketing clients et internet
 - Questions diverses

- le 8 octobre 2009, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire
 - Points sur les investissements 2009 et futurs en logistique
 - Investissements 2010
 - Point sur les ouvertures à l'international
 - ZAC
 - Développement
 - Point Italie, positionnement
 - Gouvernance d'entreprise, Comité d'audit et contrôle interne
 - Questions diverses

- le 18 novembre 2009, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
 - Gouvernance d'entreprise
 - Démission de Monsieur Hugh Langmuir
 - Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
 - Nomination d'un nouveau membre du directoire
 - Démission de Monsieur Christian Watry de ses fonctions de Président du Directoire de Camaïeu et de ses mandats dans les autres sociétés du groupe autres Camaïeu
 - Nomination d'un nouveau président du Directoire en remplacement de Monsieur Christian Watry, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

- le 16 décembre 2009, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
 - Nomination du Président du Comité d'Audit
 - Point d'avancement sur les dispositions d'ordre réglementaire relatives au Comité d'Audit
 - Résultats à fin novembre 2009
 - Synthèse des budgets 2010
 - Questions diverses

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont assisté aux réunions du Conseil de Surveillance qui examine les comptes semestriels et annuels.

Le Président du Conseil de Surveillance constate que le Conseil n'a pas fait d'évaluation de ses travaux en 2009, elle sera mise en place en 2010 selon les principes définis dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

6.2 Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a constitué un comité en son sein : le Comité d'audit. Ce dernier est présidé par Xavier Geismar (nommé le 16 décembre 2009).

En 2009, le Comité d'audit ne s'est pas réuni. La mise en œuvre de ce Comité a démarré et le premier Comité d'audit a eu lieu le 3 février 2010.

Son fonctionnement et ses missions ainsi que la cooptation de ses membres sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

6.3 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

6.3.1 Rémunérations des membres du Conseil (jetons de présence)

L'Assemblée générale du 8 juin 2001 a alloué aux membres du conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle maximum de 22 867 euros.

La société SA Camaïeu n'a versé aucun jeton de présence au titre de l'année 2009.

6.3.2 Conventions réglementées

Il existe une convention de prestations de services ayant pour objet notamment l'assistance dans le cadre de la stratégie générale, de la politique d'expansion et de développement, dans le contrôle de la gestion financière et du budget, dans l'orientation managériales et dans la gestion sociale des « hauts potentiels » du Groupe CAMAIEU avec la société JD Développement, société privée à responsabilité limitée, au capital de 18 600 euros, dont le siège social est situé Chaussée de Lannoy 67 Froyennes Belgique, Immatriculée au RPM de Tournai sous le numéro 893 409 194 représentée par Monsieur Jean-François Duprez.

Ces services seront rémunérés par une redevance hors taxe annuelle de 100 000 euros.

Cette prestation a démarré le 1^{er} janvier 2008.

6.3.3 Rémunérations des mandataires

La société SA Camaïeu n'a versé aucun jeton de présence au titre de l'année 2009.

Concernant l'application des recommandations de l'AFEP-MEDEF d'octobre 2008 :

La société n'applique pas la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social.

Cette recommandation est en effet motivée par la volonté de ne pas permettre à un dirigeant mandataire social de cumuler une rémunération perçue au titre du mandat social et les avantages qu'offre le contrat de travail, alors que la seule activité effective consiste en l'exercice du mandat social et qu'il n'existe aucun lien de subordination.

Or, d'une part, les fonctions de Président du Directoire sont exercées à titre gratuit par Monsieur Christian Watry dans la société tel que décidé par le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2008. D'autre part, Monsieur Christian Watry exerce effectivement des fonctions techniques de Directeur Administratif et Financier dans la société, qui relèvent de l'exécution de son contrat de travail et pour lesquelles il se trouve dans un lien de subordination.

Les fonctions de Directeur Général Unique sont également exercées à titre gratuit par Monsieur Patrick Dambrine dans la société tel que décidé par le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2008. D'autre part, Monsieur Patrick Dambrine exerce effectivement des fonctions techniques de Directeur de la Centrale d'Achats dans la société, qui relèvent de l'exécution de son contrat de travail et pour lesquelles il se trouve dans un lien de subordination.

La recommandation précitée est donc sans objet.

Tous les membres du Directoire bénéficient d'une rémunération fixe établie sur 13 mois à laquelle s'ajoute une rémunération variable pouvant aller jusqu'à deux mois de salaire, en fonction des résultats de la société.

Il n'existe pas de primes d'arrivée ou de départ.

Les membres du Directoire, hormis son Président, bénéficient au titre de leurs contrats de travail dans les mêmes conditions que l'ensemble des salariés, des systèmes collectifs d'intéressement et de participation aux résultats en vigueur dans l'entreprise.

Certains membres du Directoire perçoivent au titre de leur contrat de travail respectif, une rémunération sur la société Modacin.

Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite par capitalisation :

- Article 83 (à cotisation définie) : le taux est de 8 % sur les tranches A, B et C.
 - Article 39 (à prestations définies) : au départ en retraite de chez Camaïeu à hauteur de 0,45 % du dernier salaire par année de présence.
- La retraite par capitalisation (article 39) est calculée sur le dernier salaire annuel précédant le départ en retraite.
- Le versement de cette retraite est conditionné à un départ en retraite pris dans l'entreprise.
- Le montant des capitaux constitués auprès de la compagnie d'assurance s'élève au 31 décembre 2009 à 310 088 euros.

La société Camaïeu International a souscrit en date du 12 décembre 2007, un contrat d'Indemnité de fin de carrière pour l'ensemble du personnel de la société.

6.4 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par la loi, notamment par le Conseil de Surveillance.

Les assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et au BALO et se réunissent au siège social, en tout autre lieu du département, à Paris ou dans un département de la région Ile-de-France.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justificatif de son identité et de la présentation de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt mentionné dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités devront être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Le directoire peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Les Assemblées générales délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

6.5 Délégations données par l'assemblée générale au Directoire

L'Assemblée générale du 17 mai 2006, avait autorisé le Directoire dans sa 7^{ème} résolution à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital. Cette autorisation, avait été donnée pour une durée de 38 mois à compter du 17 mai 2006.

Le Directoire a utilisé cette délégation pour attribuer des options d'achat d'actions comme mentionné dans ce rapport. (plans d'options d'achat du 28 décembre 2007 et du 30 janvier 2009).

L'Assemblée Générale du 28 mai 2008, avait autorisé le Directoire dans sa 9^{ème} résolution le rachat par la société de ses propres actions.

Cette autorisation n'a pas été utilisée.

6.6. PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

6.6.1 Définition et référentiel

Le diagnostic du système de contrôle interne comprendra aussi à terme un état des lieux des procédures de contrôle internes existantes au sein des différentes directions.

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel du groupe destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des principaux objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- et dans une moindre mesure, l'efficacité et l'efficience des opérations.

Un système de contrôle interne, aussi adéquat soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise en raison des limites inhérentes à tout processus mis en oeuvre dans ce cadre. Par conséquent, le groupe ne peut exclure tout risque de défaillance du contrôle interne.

L'identification des risques tant au niveau de Camaïeu qu'au niveau de chaque processus a été effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux

activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe ;

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Le dispositif de contrôle interne ainsi défini permet d'obtenir une assurance raisonnable – et non une certitude – que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints. Il est mis en place pour l'ensemble du Groupe.

Aujourd'hui, il n'y a pas de référentiel de Contrôle Interne mis en place au sein du groupe Camaïeu. Cependant dans une démarche d'amélioration continue, le Conseil de Surveillance a décidé de lancer en 2009 un diagnostic du dispositif de gestion des risques et du système de contrôle interne.

En ce qui concerne le diagnostic du dispositif de gestion des risques, une cartographie des risques pour recenser les risques opérationnels et stratégiques du groupe, et un diagnostic plus général de la gestion des risques est en cours d'élaboration au sein du groupe.

En parallèle, un état des lieux des procédures de contrôle interne a été initié. Pour se faire, le groupe réalise entre autre depuis février 2010, un état des lieux des pratiques comptables et financières au regard du référentiel AMF, dont les résultats seront présentés fin du premier semestre 2010 au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

Une cartographie des risques est en cours de constitution sur 2010, avec pour objectif l'identification et la hiérarchisation des risques clés de l'entreprise (risques en lien avec les objectifs et la stratégie de l'entreprise ainsi qu'avec les objectifs de ses différentes directions).

L'analyse du dispositif de contrôle interne existant aura pour objectif de faire un état des lieux des dispositifs de maîtrise en place et d'appréhender et prioriser les plans d'actions pour les risques majeurs.

L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Suite à la revue du document de référence 2007 par l'A.M.F. (Autorité de Marchés Financiers) courant 2008, et aux recommandations formulées, les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Camaïeu juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du Rapport de gestion du Directoire.

Les risques liés aux activités financières sont décrits dans le "Rapport de gestion du Directoire" et les "Annexes aux comptes sociaux et consolidés".

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates présentées ci-après.

6.6.2 Documentation et communication des règles de contrôle

Chaque année, chaque secteur établit ses plans d'actions et objectifs pour l'année. Les objectifs sont validés par la Direction.

Un suivi mensuel permet de contrôler le respect du budget et d'analyser les performances de chaque secteur.

Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de retour sur investissement avant d'être engagés.

6.6.3 Processus d'évaluation des risques

Au cours de l'année 2009, l'entreprise a maintenu son organisation générale et continué à améliorer ses contrôles et procédures afin de les adapter à l'évolution de son activité (forte croissance) et à son internationalisation (ouvertures de nombreux magasins)

Une cartographie des risques est en cours d'élaboration avec l'aide d'un cabinet d'audit indépendant.

Suite aux résultats de cette cartographie des risques des actions seront mises en place par chacune des directions qui en assumeront le suivi et le contrôle.

6.6.4 Activités de contrôle

Chaque service a mis en place ses propres objectifs et ses procédures de contrôle en s'appuyant sur un système d'information et un outil informatique constamment actualisé.

Direction des Ventes :

Les objectifs principaux du réseau sont l'optimisation du chiffre d'affaires et la bonne gestion des frais de fonctionnement des magasins.

Pour les atteindre, le réseau dispose :

- d'un concept magasin dont les évolutions ont été régulièrement testées et mesurées en variation de chiffres d'affaires
- d'une force de vente hiérarchisée en plusieurs niveaux dont les résultats et performances commerciales sont mesurées notamment par le biais d'un reporting trimestriel et garanties par un ensemble de procédures relatives au respect des lois et règlements et à la gestion des actifs (liquidité, mobilier magasin, stocks magasins)
- d'une fonction support merchandising destinée à orienter la mise en place et en valeur des collections magasins et dont la performance est mesurée, magasin par magasin, par comparaison de l'évolution des chiffres d'affaire des différents magasins. De ce point de vue, le parc actuel de magasins constitue une base de comparaison suffisante.
- d'un cadre budgétaire établi pour chaque magasin et validé annuellement par le comité de direction, lui permettant périodiquement de mesurer les écarts constatés entre les prévisions et la réalité, en ventes et en frais et d'en tirer rapidement les conséquences.
- d'une série d'indicateurs élaborés par le contrôle de gestion lui permettant de mesurer notamment la bonne adéquation des frais de personnel avec le niveau de chiffres d'affaires réalisés, l'évolution de la démarque sur stock.

Direction des Achats :

L'objectif de la direction des achats est de fournir au réseau en temps voulu une gamme attractive et en quantité suffisante qui lui permette de réaliser le chiffre d'affaires dans le respect d'un niveau de marge préalablement déterminé.

Pour atteindre cet objectif, la direction des achats dispose :

- d'une direction du style et du marketing qui lui permettent de créer et d'élaborer des collections cohérentes et attractives pour la clientèle.
- d'une centrale lui garantissant l'optimisation du rapport qualité / prix des achats afin de maximiser la marge dégagée.
- d'un outil spécifique lui permettant d'identifier régulièrement son risque de rupture et/ou de sur-engagement tout en pilotant son niveau de marge.
- de procédures de cadencement et de suivi des achats et engagements lui permettant des ajustements le cas échéant.
- d'une procédure de sélection des fournisseurs et d'un cahier des charges signé par chacun d'entre eux.
- d'un service contrôle qualité permettant d'identifier en amont tout litige produit éventuel.
- de bureaux de représentation dans les pays émergents permettant de garantir le niveau de marge et dont les coûts de fonctionnement font l'objet d'un suivi spécifique par le contrôle de gestion.
- d'un contrôle budgétaire de l'ensemble des coûts de fonctionnement de la direction des achats.

Direction des Flux :

Les objectifs principaux de la direction des flux peuvent être définis comme :

- l'optimisation de la mise à disposition des marchandises aux magasins
- la maîtrise du coût de non qualité du groupe, au travers de la direction des magasins d'usine
- le développement et la maîtrise de la master franchise

Pour atteindre ces objectifs, elle dispose :

En ce qui concerne la mise à disposition des marchandises aux magasins :

- de capacités de transport nationaux et internationaux dont elle s'assure qu'elles sont suffisamment importantes et diversifiées et dont elle s'attache à maîtriser les coûts et la qualité, notamment au moyen de procédures rigoureuses de sélection de transporteurs et de comparaison de prix.
- de plusieurs entrepôts de stockage qui lui garantissent la sécurité des actifs dont elle a la responsabilité, ce dont elle s'assure périodiquement au moyen de contrôles d'inventaire physique.
- d'une compétence d'approvisionnement des magasins qui s'appuie sur un système spécifique de répartition.

En ce qui concerne la direction des magasins de fin de collections :

- d'outils de suivi budgétaire qui lui permettent une analyse des écarts constatés entre les prévisions et la réalité, en ventes et en frais et d'en tirer rapidement les conséquences.
- d'un ensemble de procédures relatives au fonctionnement de ces magasins et qui sont comparables à celles appliquées dans les autres points de vente du groupe.

En ce qui concerne la maîtrise de la master franchise

- d'une procédure d'approbation du partenaire par le comité de direction,

- du recours à des lettres de crédit pour garantir la recouvrabilité des créances sur les master franchisés.

Direction des Ressources humaines :

La direction des ressources humaines est en charge de la gestion des salariés au sein du groupe, de l'établissement de la paye et de la gestion des relations sociales, notamment avec les syndicats et représentants du personnel.

Pour atteindre ses objectifs, elle dispose :

En ce qui concerne la gestion des carrières :

- d'une procédure de recrutement formalisée, d'une définition précise des postes les plus courants et d'une grille de salaires qui s'y rapporte.
- D'un système automatique d'entretiens semestriels d'évaluation de performance pour les salariés des magasins.
- d'un service de formation interne afin de mettre en adéquation les compétences des salariés et les spécificités de chaque métier type.
- D'un service juridique interne à la direction des ressources humaines qui est en charge de la validation du traitement juridique des principales phases du parcours du salarié dans le groupe.

En ce qui concerne la gestion de la paye :

- d'un service gestionnaire de paye spécialisé organisé en groupes, placé sous la supervision d'un responsable et de chefs de groupe.
- d'un progiciel spécialisé et fiable.

Direction Juridique :

La Direction Juridique est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

Par ailleurs, tous les litiges sont suivis par la Direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Direction Informatique :

Le service informatique de Camaïeu gère à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Camaïeu continue d'investir dans des outils reconnus du marché, qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'exploitation des applications sur serveurs dans une salle aux normes et sécurisée ;
- une sauvegarde quotidienne des données ;
- l'externalisation des sauvegardes dans un site sécurisé (plan de continuité);
- un accès au réseau de la société protégé par un système de pare-feu et d'anti-virus.

Les améliorations et développements effectués dans le Système d'Informations du groupe sont répertoriés dans les structures opérationnelles concernées.

Les procédures mis en place couvrent les risques connus par chaque responsable opérationnel et fonctionnel, suite à la cartographie des risques, les liens entre risques et procédures seront mis à jour dans chacune des directions afin de garantir la mise en place de contrôles efficaces.

6.6.5 Supervision du système de contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance permanente.

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la société et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont déléguées.

Chaque direction possède son contrôle de gestion qui assiste les managers dans le suivi et le respect du budget, participe aux phases de validation, propose des plans d'actions rendus nécessaires par les écarts constatés.

En 2009, la mise en place de la fonction d'audit interne a été décidée par la Direction financière (sa mission au sein du groupe est en cours d'élaboration et sera soumise au Comité d'audit).

6.7 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

6.7.1 Planification, pilotage et processus de reporting

Le groupe Camaïeu:

- dispose en son sein de services comptables et financiers, qui traitent l'information comptable à l'aide de logiciels de comptabilité générale et de comptabilité analytique intégrés, assurent la production des comptes ainsi que les déclarations fiscales,
- dispose de procédures et d'une organisation qui permettent la justification périodique des comptes, notamment par un rapprochement avec des confirmations externes et qui garantissent le respect du principe de séparation des fonctions et celui de la piste d'audit,
- établit chaque mois des comptes d'exploitation analytiques par centre de profit et services permettant de suivre les principaux indicateurs clés (activité commerciale, taux de marge, contrôle des frais...),
- établit chaque année, avant la clôture de l'exercice en cours, un budget par Direction. Dans le cadre de ce processus budgétaire, chaque service effectue un point sur les problèmes et décisions prioritaires concernant son activité et ses perspectives, ses ressources humaines, ses besoins d'investissements, ses niveaux de frais, etc.

Des comptes d'exploitation mensuels permettent de suivre l'évolution des budgets et de prendre les décisions correctives si nécessaire. Les services financiers assurent des contrôles fréquents et réguliers sur la fiabilité des données essentielles à l'information financière en particulier le chiffre d'affaires, les flux financiers et la valorisation des stocks. Ces différents documents sont élaborés :

- sur la base de principes comptables et de règles de consolidation homogènes,
- selon des formats normalisés et actualisés,

en s'assurant de la concordance des données comptables et des informations de gestion.

Comme précisé précédemment le groupe Camaïeu réalise depuis février 2010, un diagnostic des procédures comptables et financières en place au regard du référentiel AMF, afin d'améliorer à terme les procédures de contrôle interne en place au sein de la Direction Comptable et Financière.

Comme le préconise le référentiel AMF, le diagnostic est fondé sur deux thèmes principaux: l'organisation et le pilotage de l'information comptable et financière, ainsi que l'élaboration de l'information comptable et financière.

Les résultats du diagnostic, ainsi que la feuille de route correspondante (actions à mener par le Groupe Camaïeu) seront présentés fin du 1^{er} semestre 2010 au Comité d'audit et au conseil de surveillance.

6.7.2 Référentiel commun et procédures d'arrêté des comptes

Les données transmises des différentes filiales sont transmises selon un format imposé puis consolidées au sein d'un outil de consolidation qui sert à l'élaboration de l'information financière externe.

La Direction financière du groupe s'assure de la cohérence des remontées des filiales (modifications de périmètre, impact de change, opérations non récurrentes).

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes consolidés semestriels et un audit des comptes annuels, sociaux et consolidés. Les comptes de la société ont fait l'objet, jusqu'à présent, d'une approbation sans réserve.

6.7.4 Travaux réalisés en 2009 et perspectives

Sur l'international :

- mise en place du cahier des charges complet vis à vis de nos prestataires comptables.
- clarification des flux d'informations et règles d'organisation pour les reporting et les clôtures légales entre les filiales et le siège du groupe.
- stabilisation puis amélioration de l'organisation comptable et administrative avec la filiale italienne.
- changement du prestataire en Belgique par un prestataire plus adapté à la taille de la société.

Sur les produits :

- déclarations d'échanges de biens (intrastats) : réconciliation complète des bases TVA/ DEB/ comptabilité,
- amélioration des contrôles sur les paiements des fournisseurs en daily et affacturage.

Sur les magasins France et services centraux :

- préparation du déploiement des notes de frais automatisées.
- résolution des incidents liés à l'imagerie chèques.
- mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des taxes (TP, TASCOM...) avec contrôles adaptés,
- changement de prestataire de scannérisation des factures (objectif : sécurisation des flux de facturation achats)

Le Président du Conseil de Surveillance

7. Comptes sociaux au 31 décembre 2009

7.1 Bilan au 31 décembre 2009.

(en milliers d'euros)

Actif	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/12/2009	Net 31/12/2008
Immobilisations incorporelles.....	13	13		
Immobilisations corporelles.....	53	36	17	15
Immobilisations financières.....	37 790		37 790	37 832
Total actif immobilisé.....	37 856	49	37 807	37 847
Autres créances.....	744		744	2 453
Valeurs mobilières de placement..	67 204		67 204	77 211
Disponibilités.....	130		130	537
Charges constatées d'avance.....	8		8	25
Total actif circulant.....	68 086		68 086	80 226
Total général.....	105 942	49	105 893	118 073

Passif	31/12/2009	31/12/2008
Capital.....	24 241	24 241
Primes d'émission, fusion, apport...	6 151	6 151
Réserve légale.....	2 424	2 424
Réserves réglementées.....		
Autres réserves.....	26 076	26 076
Report à nouveau.....	2 376	8 154
Résultat de l'exercice.....	37 906	42 358
Total des capitaux propres.....	99 174	109 404
Provisions pour risques et charges.....	1 027	1 067
Dettes financières.....		
Dettes d'exploitation.....	545	724
Dettes diverses.....	5 147	6 878
Total dettes.....	5 692	7 602
Total général.....	105 893	118 073

7.2 Compte de résultat.

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Production vendue : biens et services.....	4 000	4 000
Chiffre d'affaires net.....	4 000	4 000
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges.....	10	11
Autres produits.....		
Total produits d'exploitation.....	4 010	4 011
Autres achats externes.....	1 833	1 748
Impôts, taxes et assimilés.....	235	243
Charges de personnel.....	1 909	2 237
Dotation aux amortissements et provisions.....	18	23
Autres charges.....		
Total charges d'exploitation.....	3 995	4 251
Résultat exploitation.....	15	-240
Produits financiers.....	38 888	44 899
Charges financières.....	422	1 637
Résultat financier.....	38 466	43 262
Résultat courant avant impôt.....	38 481	43 022
Produits exceptionnels.....		
Charges exceptionnelles.....	125	1
Résultat exceptionnel.....	-125	-1
Impôts sur les bénéfices.....	450	663
Bénéfice ou perte.....	37 906	42 358

7.3 Projet d'affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice 2009.....	37 906 178,87	€
Report à nouveau antérieur.....	2 374 878,89	€
Autres réserves.....	8 200 574,24	€
Total	48 481 632	€
Dividende aux actionnaires	(48 481 632 €)	

7.4 Annexes aux comptes sociaux

La société Camaïeu SA a été introduite sur le second marché de la Bourse de Paris en juin 2000.

La société MODACIN France a acquis l'intégralité des titres de la société MODAMAX.

La société MODAMAX détient au 31 décembre 2009 une participation directe et indirecte dans la société CAMAIEU SA représentant 67.02% du capital et 77.16% des droits de vote.

7.4.1 – Principes comptables et méthodes dévaluation

Principes généraux :

Les comptes sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables retenus sont :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'évaluation ;
- indépendance des exercices ;
- principe de prudence ;
- évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques (valeur d'apport ou d'acquisition).

7.4.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les logiciels informatiques acquis sont amortis en linéaire sur une durée de trois ans.

7.4.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées d'utilité estimées.

Installations techniques4 à 8 ans
Autres immobilisations3 à 4 ans

7.4.1.3 Immobilisations financières :

• Titres

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.
La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité et de la quote-part dans les capitaux propres.

7.4.1.4 Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

7.4.1.5 Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur de marché lorsque celle-ci est inférieure.
Une provision pour dépréciation est constatée pour les titres non cotés si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur probable de négociation.

7.4.1.6 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être établies de manière précise, et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

La provision pour indemnités de départ à la retraite (158K€) à la clôture de l'exercice a été déterminée à partir des hypothèses de calcul suivantes :

Age de départ à la retraite.....entre 60 et 64 ans
Taux de charges sociales..... 45%
Taux d'actualisation.....5,25 %
Taux de turn over.....0
Taux de progression de salaires.....2% à 2.5%

7.4.1.7 Intégration fiscale

La société S.A. Camaïeu a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec sa filiale la société Camaïeu International.

Ce régime est sans incidences sur la charge d'impôts de la société S.A. Camaïeu.
La créance d'impôt société au 31 décembre 2009 est de 721 K€ après comptabilisation d'une charge d'impôt pour la S.A Camaïeu de 450 K€.

7.4.2 Explications des principaux postes du bilan et du compte de résultat et de leur variation

7.4.2.1 Notes sur le bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2009	Acquisitions	Diminution	31/12/2009
Logiciels.....	13			13
Total.....	13			13

Amortissements Dépréciation	01/01/2009	Dotation	Reprise	31/12/2009
Logiciels.....	13			13
Total.....	13			13

Note 2 : Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2009	Acquisitions	Diminution	31/12/2009
Installations matériels outillages	25	5	(2)	28
Autres immobilisations corporelles.....	25			25
Total.....	50	5	(2)	53

Amortissements	01/01/2009	Dotation	Reprise	31/12/2009
Installations matériels outillages...	13	2	(2)	13
Autres immobilisations corporelles..	22	1		23
Total.....	35	3	(2)	36

Note 3 : Immobilisations financières (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2009	Acquisitions	Diminution	31/12/2009
Titres	37 790			37 790
Créances rattachées.....	42		(42)	
Autres immobilisations financières				
Total.....	37 832		(42)	37 790

Note 4 : Autres créances (en milliers d'euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances fiscales et sociales	(*) 744	(**) 2 440
Autres créances		13
Total.....	744	2 453

(*) dont créances liées à la TVA 19 K€ et impôts sociétés 721 K€

(**) dont créances liées à la TVA 14 K€ et impôts sociétés 2 422 K€

Les autres créances ont une exigibilité inférieure à un an.

Note 5 : Valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeurs mobilières de placement...	31 823	41 469
Certificat de dépôt négociable.....	30 000	30 200
Actions propres.....	(*) 5 381	(**) 6 117
Total brut.....	67 204	77 786
Provision pour dépréciation.....		(***) (575)
Total net.....	67 204	77 211

(*) 37 963 actions affectées au plan de stock options.

(**) 43 113 actions dont 37 729 affectées au plan de stock options.

(***) Cette provision couvre la différence entre le prix d'acquisition des actions propres et la valeur de marché pour les actions non affectées et pour les actions affectées pour lesquelles le prix de levée d'option est supérieur à la valeur de marché au 31 décembre 2008.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires auprès d'établissements financiers français. Leur valeur de marché est de 31 992 K€ au 31 décembre 2009.

- Evolution du nombre d'actions propres sur la période :

Position au 31/12/08	Achats	Ventes	Position au 31/12/09
43 113		5 150	37 963

Note 6 : Charges à payer (en milliers d'euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes fiscales et sociales..	216	394
Dettes fournisseurs...	126	95
Total.....	342	489

Note 7 : Dettes d'exploitation et Diverses (en milliers d'euros)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes sociales et fiscales..	372	567
Dettes fournisseurs.....	173	157
Autres dettes(*).....	5 147	6 878
Total.....	5 692	7 602

Ces dettes ont une exigibilité inférieure à un an.

(*) Dettes groupe

Note 8 : Capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres
31/12/2008.....	24 241	6 151	2 424	26 076	8 154	42 358	109 404
Solde dividende mis en paiement					-48 136		-48 136
Affectation résultat 2008					42 358	-42 358	
Résultat 2009...						37 906	37 906
31/12/2008.....	24 241	6 151	2 424	26 076	2 376	37 906	99 174

Le capital social est composé de 6 060 204 titres de 4 euros soit 24 240 816 euros

Note 9 : Dotations et reprises des provisions pour risques et charges

Rubriques	Solde ouverture au 01/01/2009	Dotations période	Reprise Utilisée	Solde clôture au 31/12/2009
Provisions pour IDR.....	143	15		158
Provisions pour charges sur actions propres(*).....	924	161	-216	869
Total provisions risques et charges.....	1 067	176	-216	1 027

(*) Cette provision couvre la différence entre le prix d'acquisition des actions propres et le prix d'attribution des plans de stocks options pour les actions affectées et pour lesquelles le prix de levée d'option est inférieur à la valeur de marché au 31 décembre 2009.

Note 10 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt (en milliers d'euros)

Allègements :

1 — Provisions pour risques et charges..... 158

Accroissements :

néant

7.4.2.2 Notes sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires (4000 K€) représente la redevance facturée à la société Camaïeu International au titre des prestations juridiques, financières et de développement.

Note 11 : Personnel

	31/12/2009	31/12/2008
Effectif moyen employé sur la période.....	12	13

Note 12 : Charges financières

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions :		
Dépréciation Valeurs Mob.		575
Risques et charges.....	161	23
Sous-total.....	161	598
Charges nettes / cessions		
Valeurs Mobilières.....	216	871
Intérêts sur dettes financières..	45	168
Total charges.....	422	1 637

Note 13 : Produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Reprise de provision :		
Sur Titres de participation		46
Dépréciation Valeurs Mob.	575	
Pour charges sur Actions propres.....	216	871
Sous-total.....	791	917
Transfert de charges financières (*)	132	
Produits cessions et revenus VMP.....	862	3 128
Revenus des autres créances.....	1	42
Dividendes reçus.....	37 102	40 812
Total.....	38 888	44 899

(*) Transfert partielle de la dotation pour charges sur actions propres en Frais de personnel conformément aux nouvelles règles applicables aux plans de stock-options

Note 14 : Produits et Charges Exceptionnels

	Produits 31/12/2009	Charges 31/12/2009	Impacts Résultats	Produits 31/12/2008	Charges 31/12/2008	Impacts Résultats
Sur opération de gestion		(*) -125	-125		-1	-1
Total.....		-125	-125		-1	-1

(*) Rappel de Taxe sur Salaires 2006 et 2007 et intérêts de retard

7.4.3 Informations diverses

7.4.3.1. Rémunérations

Aucune rémunération n'a été versée sur l'exercice 2009 aux membres du Conseil de Surveillance.

7.4.3.2 Entreprises liées et participations (en milliers d'euros)

Dénomination Siège social	Capital	Autres Capitaux propres	Part du capital détenue	Valeur titres	Valeur nette titres	Chiffre d'affaires 2009	Résultat 2009	Cautions et avals donnés	Dividendes versés
S.A.S. Camaïeu International 211, avenue Brame 59100 Roubaix.....	29 682	170 396	100%	34 231	34 231	704 648	86 055	Néant	37 102
B.V. Ulfilas Amsterdam, Pays-Bas.....	167	3 485	99,97%	3 557	3 557		28	Néant	0
<i>Camaïeu Slovakia S.r.o Bratislava.....</i>	200	- 2 383	0.375%	1	1	3 999	- 845	Néant	0

**Résultats (et autres éléments caractéristiques)
De la société au cours des cinq derniers exercices (En euros)**

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
I. Capital en fin d'exercice :					
Capital social	24 240 816	24 240 816	24 240 816	24 240 816	24 240 816
Nombre des actions ordinaires existantes	6 060 204	6 060 204	6 060 204	6 060 204	6 060 204
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription.....					
II. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 640 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37 569 836	53 499 026	181 222 602	43 641 365	38 535 160
Impôts sur les bénéfices.....	103 908	179 640	1 805 335	662 534	449 780
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	37 451 930	52 332 793	179 415 792	42 358 352	37 906 170
Résultat distribué	30 301 020		266 648 976	48 481 632	48 481 632
III. Résultats par action :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	6,18	8,79	29,61	7,09	6,20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	6,18	8,63	29,61	6,99	6,20
Dividende attribué à chaque action (a).....	5		44	8	
IV. Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	13	13	13	13
Montant de la masse salariale de l'exercice..	1 360 864	1 755 602	1 967 097	1 622 514	1 332 100
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	973 793	1 282 938	2 157 075	715 704	664 720

8 - Comptes consolidés au 31 décembre 2009

8.1 – Bilan consolidé au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

ACTIF	Net 31/12/2009	Net 31/12/2008	
Actifs non courants :			
Actifs incorporels.....	140 347	127 772	Note 1
Immobilisations corporelles.....	111 049	94 360	Note 2
Autres actifs financiers.....	11 394	10 065	Note 3
Actifs d'impôts différés.....	9 655	7 335	Note 20
Total actifs non courants.....	272 445	239 532	
Actifs courants :			
Stocks.....	65 582	54 885	
Clients	7 955	7 701	Note 4
Autres créances.....	4 905	7 202	Note 5
Charges constatées d'avance....	18 941	17 475	Note 6
Instruments financiers dérivés	0	0	Note 10.6
Trésorerie et Equivalents de Trésorerie	123 592	105 446	Note 7
Total actifs courants.....	220 975	192 709	
Actifs des activités abandonnées.....	0	0	
Total actifs.....	493 420	432 241	
PASSIF			
	Net 31/12/2009	Net 31/12/2008	
Capital.....	24 241	24 241	Note 8
Primes d'émission, fusion, apport....	6 151	6 151	
Actions propres.....	-5 381	-6 117	
Réserves consolidées.....	156 950	104 332	
Résultat/Part du groupe.....	86 126	99 160	
Capitaux propres / part du groupe...	268 087	227 767	
Intérêts minoritaires.....	1	1	
Total capitaux propres.....	268 088	227 768	
Passifs non courants :			
Dettes financières	89 841	80 454	Note 10
Passifs d'impôts différés.....	15 364	13 891	Note 20
Provisions	1 479	1 212	Note 9
Total passifs non courants.....	106 684	95 557	
Passifs courants :			
Provisions	3 296	3 524	Note 9
Dettes financières	4 609	2 375	Note 10
Dettes fournisseurs.....	53 999	54 524	
Autres dettes	54 120	44 722	Note 11
Instruments financiers dérivés	2 624	3 771	Note 10.6
Total passifs courants.....	118 648	108 916	
Passifs des activités abandonnées...	0	0	
Total passifs.....	493 420	432 241	

8.2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009 (En milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008	
Activités poursuivies :			
Ventes de marchandises et de services	765 236	709 134	Note 12
Chiffre d'affaires	765 236	709 134	
Autres produits	1 213	2 237	Note 13
Produits des Activités ordinaires	766 449	711 371	
Achats consommés de marchandises.....	-295 346	-270 858	
Achats consommés matières premières et autres approvisionnement...	-23 692	-19 617	
Autres charges externes	-144 551	-123 368	
Impôts, taxes et assimilés	-11 869	-11 067	
Charges de personnel	-121 667	-110 170	
Dotation aux amortissements	-28 042	-22 769	
Dotation et reprise provisions	-3 883	-1 980	Note 17
Autres charges	-1 145	-356	Note 18
Résultat opérationnel	136 254	151 186	
Coût de l'endettement financier net.	-3 209	-1 852	Note 19
Autres produits financiers	2 692	1 641	Note 19
Autres charges financières	-2 961	-1 649	Note 19
Résultat avant impôt	132 776	149 326	
Charges d'impôts	46 650	-50 166	Note 20
Résultat consolidé net des activités poursuivies ...	86 126	99 160	
Activités abandonnées :			
Résultat des activités abandonnées	0	0	
Résultat consolidé net	86 126	99 160	
Part des minoritaires.....	0	0	
Part société mère	86 126	99 160	
Résultat net de base par action en euros	14.30	16.48	
Résultat net dilué par action en euros	14.21	16.36	

**8.3. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres
(en milliers d'euros)**

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat Net de l'ensemble consolidé	86 126	99 160
Ecart de conversion.....	274	-2 148
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (*)	1 265	-1 397
Total Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	1 539	-3 545
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	87 665	95 615
Dont part du Groupe	87 665	95 615
Dont part des intérêts minoritaires	0	0

(*) Impacts net d'impôt

8.4. Tableaux de variations des capitaux propres Groupe (en milliers d'euros)

	capital	Réserves liées au capital	Réserves et Résultat consolidés	Titres auto- détenus	Gains et Pertes compta directement en CP	et Capitaux propres Groupe	Capitaux propres Part Minorit.	Total Capit propres
Capitaux Propres au 31/12/2007	24 241	6 151	162 272	-16 481	-556	175 627	1	175
Paiements en actions			420			420		
Opérations sur titres auto-détenus.			-750	10 364		9 614		9
Dividendes mis en paiement.....			-54 154			-54 154		-54
Résultat net période			99 160			99 160		99
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-3 545	-3 545		3
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			99 160		-3 545	95 615		95
Autres variations			645			645		
Capitaux Propres au 31/12/2008	24 241	6 151	207 593	- 6 117	-4 101	227 767	1	227
Paiements en actions			390			390		
Opérations sur titres auto-détenus.			-337	736		399		
Dividendes mis en paiement.....			-48 136			-48 136		-48
Résultat net période			86 126			86 126		86
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 539	1 539		1
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			86 126		1 539	87 665		87
Autres variations			2			2		
Capitaux Propres au 31/12/2009	24 241	6 151	245 638	-5 381	-2 562	268 087	1	268

8.5. Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	86 126	99 160
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité.....		
Opérations de cession d'actifs immobilisés.....	463	-69
Amortissements et provisions.....	30 310	19 986
Variation des impôts différés.....	-1 579	606
Capacité d'autofinancement	115 320	119 683
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité *....	2 098	-20 875
Flux net de trésorerie généré par l'activité	117 418	98 808
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations.....	-63 652	-42 884
Cessions d'immobilisations	315	396
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement..	-63 337	-42 488
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Variation sur actions propres.....	736	10 364
Remboursement d'emprunts / Etablissements de Crédit.....	-1 826	-1 898
Nouveaux emprunts / Etablissements de Crédit.....	10 000	0
Dividendes mis en paiement.....	-48 137	-54 154
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.	-39 227	-45 688
Variation de trésorerie	14 854	10 632
Incidence variations taux de change.....	-155	-1 080
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à l'ouverture **..	104 930	95 378
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à la clôture **..	119 629	104 930

* Détail de la variation du besoin en fonds de roulement	31/12/2009	31/12/2008
Stocks	-10 583	-10 615
Clients	-249	380
Autres créances	1 958	- 4 350
Charges/produits constatés d'avance	-396	- 1 755
Dettes fournisseurs (hors immobilisations)	2 304	2 398
Autres dettes	9 064	- 6 933
TOTAUX	2 098	-20 875

** Détail de la Trésorerie et Equivalents de Trésorerie	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et Equivalents de Trésorerie à l'actif du bilan	123 592	105 446
Soldes créditeurs de banque en dettes financières au passif	-3 963	-516
TOTAUX	119 629	104 930

8.6. Informations relatives à l'entreprise

Camaïeu, S.A. est une société anonyme à Directoire de droit français. Elle a son siège à Roubaix (France) et est cotée à Paris.

Les comptes consolidés complets au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Directoire en date du 23/03/2010 et soumis à l'avis du Conseil de surveillance en date du 24/03/2010.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondi au millier le plus proche.

8.7. Référentiel comptable, modalités de consolidation

8.7.1 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IAS 1R – Présentation des Etats Financiers (révisée en 2007) Cet amendement a pour principale conséquence de scinder le tableau de variation des capitaux propres en deux états distincts présentant d'une part les transactions en capital avec les actionnaires et d'autre part les produits et charges directement comptabilisés dans les capitaux propres.
- IAS 23R – Coûts d'Emprunt (révisée en 2007)
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- Améliorations aux IFRS – mai 2008 (sauf IFRS 5) – et notamment l'amendement d'IAS 38 Immobilisations incorporelles appliqué aux frais de publicité et promotion
- IFRIC 13 – Programmes de Fidélisation de la Clientèle

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2009 est sans incidence sur les comptes du groupe Camaïeu :

- IFRIC 12 – Accords de concessions de services
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2009, le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 3 (Révisée) - Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments éligibles à la couverture
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 – Instruments financiers
- IAS 24 révisée – Parties liées
- Améliorations des IFRS (avril 2009)
- Amendement d'IFRS 2 – Group cash-settled share-based payment transactions
- IFRIC 19 – Extinguishing financial liabilities with equity instruments
- Amendement d'IFRIC 14 – Prepayments of minimum funding requirements

Le processus de détermination par le groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Le Groupe n'a pas l'intention d'appliquer ces textes par anticipation de leur date d'application obligatoire.

Options ouvertes par le référentiel comptable international et retenues par le Groupe

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Dans ce cadre, le Groupe a notamment choisi d'enregistrer immédiatement en résultat, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels constatés depuis le 1er janvier 2004

8.7.2 Utilisation d'estimations et hypothèses, jugement

La préparation des états financiers implique que la direction du groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation (voir 6.3.1 et 6.3.2), les impôts différés (voir 6.3.10), les provisions pour engagements de retraites des salariés (voir 6.3.12 et note 9) et la juste valeur des instruments de couverture (voir note 10.1)

Pour préparer ses états financiers, la direction du groupe a également procédé à des jugements, en plus de ceux que nécessite le recours à des estimations, dont certains peuvent avoir un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

8.7.3 Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évalués à la juste valeur conformément aux dispositions de certaines normes internationales spécifiques (notamment IAS 39).

• Principes et modalités de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Camaïeu S.A. exerce, directement ou indirectement, le contrôle c'est à dire qu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque Camaïeu détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les états financiers des filiales acquises au cours de l'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition.

Les incidences des transactions entre sociétés du groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de société mise en équivalence.

• Date de clôture de l'exercice

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

• Traitement des regroupements d'entreprises et des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés comme des acquisitions. Lors de l'acquisition d'une entreprise, l'acquéreur doit allouer, à la date d'acquisition, le coût en comptabilisant les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise évalués à leur juste valeur, à cette date. L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les écarts d'acquisitions ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour les besoins de ces tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués à des Unités génératrices de trésorerie. Le groupe a retenu le magasin comme UGT.

Cette UGT représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne, et n'est pas d'une taille supérieure à un secteur fondé sur le niveau d'information sectorielle du Groupe.

Conformément à IAS 36.124, les dépréciations sur écarts d'acquisitions ne peuvent être reprises ultérieurement.

• Conversion des états financiers de sociétés étrangères

L'euro est la devise de présentation du groupe.

Au 31 décembre 2009, deux filiales ont une devise fonctionnelle différente de l'euro (CAMAIEU POLSKA ; CAMAIEU CESKA)

Les éléments du bilan de ces deux filiales sont convertis en euro sur la base du cours de change en vigueur à la clôture. Les comptes de résultat de ces deux filiales sont convertis en euro sur la base du cours moyen constaté sur la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté en écart de conversion dans les capitaux propres.

• Transactions en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.

• Format des états de synthèse

L'application de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants:

- l'entité s'attend à pouvoir réaliser l'actif, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal de son exploitation
- l'actif est détenu essentiellement aux fins d'être négocié
- on s'attend à ce que l'actif soit réalisé dans les douze mois suivant la date de clôture; ou il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie) sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants:

- l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal,
- il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié,
- il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture; ou l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Le compte de résultat est présenté par nature.

8.7.3.1 Immobilisations incorporelles

Les emplacements commerciaux et droits au bail figurent à l'actif à leur coût d'acquisition conformément à la norme IAS 38.

En France, les baux commerciaux étant indéfiniment renouvelables, ils ne sont pas amortis et font l'objet, en tant qu'actif isolé, d'un test de perte de valeur annuellement sur la base des cash flows futurs actualisés sur 5 ans ou de la valeur d'expertise déterminée par des experts indépendants (IAS 36)

Les cash flow futurs sont déterminés sur la base de budgets à 5 ans approuvés par le management.

Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture afin de refléter les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé au minimum une fois par an à la date de clôture. Lorsque cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le groupe a retenu le magasin comme UGT.

Conformément à IAS 36.117, la reprise d'une dépréciation sur un actif isolé ne peut pas conduire à porter la valeur nette de l'actif à une valeur supérieure à celle que l'on aurait eue si aucune provision n'avait été comptabilisée.

A l'étranger conformément à la législation, et n'étant pas indéfiniment renouvelables, ils sont amortis linéairement sur la durée du bail et font l'objet, en tant qu'actif isolé, d'un test de perte de valeur annuellement sur la base des cash flows futurs actualisés sur 5 ans.

Les logiciels figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition majoré des frais de mise en exploitation. Ils sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

8.7.3.2 Immobilisations corporelles

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, le groupe a opté pour la réévaluation à la juste valeur de l'ensemble des terrains et constructions. La juste valeur devient alors le coût historique par convention. Les réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises menées par des experts indépendants renommés, pour les principaux terrains et toutes les constructions précitées.

Le parc immobilier du groupe est essentiellement constitué du siège social et de l'entrepôt. Il s'agit d'une construction "légère" pour laquelle des composants n'ont pas pu être identifiés, à l'exception des installations et agencements reconnus séparément.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Le groupe a estimé que compte tenu de l'utilisation attendue de ses actifs, aucune valeur résiduelle n'avait à être prise en compte.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en résultat dans l'exercice où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation (mode linéaire) sont calculés en fonction des durées d'utilité estimées :

Bâtiments siège et entrepôt.....	20 ans
Bâtiments magasins.....	40 ans
Agencement et aménagement des constructions.....	3 à 10 ans
Installations techniques.....	3 à 8 ans
Autres immobilisations	4 à 8 ans

Les biens immobiliers et mobiliers acquis par contrat de location-financement sont traités dans les comptes consolidés comme des acquisitions d'immobilisations à crédit.

Ils sont amortis selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

Un contrat de location-financement est un contrat qui transfère au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué.

Lorsque le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif loué, le contrat est qualifié de contrat de location simple et les paiements relatifs à ce contrat sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Conformément à la norme IAS 36 (dépréciation d'actifs), les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable (projet de fermeture de magasins par exemple).

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net déterminé par des experts indépendants et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Les pertes de valeur sont enregistrées en compte de résultat.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Lorsque cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le groupe a retenu le magasin comme UGT.

Conformément à IAS 36.117, la reprise d'une dépréciation sur un actif isolé ne peut pas conduire à porter la valeur nette de l'actif à une valeur supérieure à celle que l'on aurait eue si aucune provision n'avait été comptabilisée.

8.7.3.3 Autres actifs financiers non courants

Le groupe a classé ses actifs financiers en deux catégories :

- Les prêts et créances : cette catégorie comprend les créances rattachées à des participations non consolidées et autres prêts et créances ainsi que les dépôts et cautionnements.

L'effet initial de l'actualisation des dépôts de garantie versés aux propriétaires est imputé en Charges Constatées d'Avance avec étalement en charge de loyer sur la durée du bail.

L'effet de la mise à jour de l'actualisation les années suivantes est comptabilisé en résultat financier.

Ces actifs financiers font l'objet de tests de dépréciation et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

- Les actifs disponibles à la vente : il s'agit principalement des titres de participations non consolidées.

Ces titres correspondent à des participations dans des Groupements d'exploitation de centres commerciaux.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

8.7.3.4 Stocks de marchandises et matières premières

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est évalué suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (prix d'achat majoré des frais accessoires, des frais logistiques et frais de transport) pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent conformément à IAS 2. La valeur nette de réalisation est évaluée en fonction des quantités résiduelles après la période des soldes sur la base de coefficients qui sont le reflet des observations historiques sur l'écoulement des stocks.

8.7.3.5 Clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

8.7.3.6 Charges constatées d'avance

Les "droits d'entrée" versés lors des ouvertures de magasins et présentant un caractère de supplément de loyer, sont étalés en linéaire sur la durée des baux.

Tous les frais liés à l'ouverture d'un magasin sont comptabilisés dans les postes de charges correspondant dès leur engagement.

Les "loyers avancés" correspondent à des loyers facturés sur la période mais relatifs à une période postérieure.

8.7.3.7 Instruments financiers

- Les instruments financiers sont utilisés pour gérer les expositions aux risques de change relatives aux activités financières et opérationnelles du groupe. Pour toutes ses opérations, le groupe applique la comptabilité de couverture car :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%. (test prospectif et rétrospectif réalisé à chaque clôture annuelle).

- Les instruments financiers sont utilisés également pour gérer les expositions aux risques de taux sur les emprunts.

Dans le cadre de cette comptabilité de couverture basée sur des flux futurs de trésorerie (cash-flow hedge) et conformément à IAS 39, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres (capitaux propres recyclables), la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres recyclables sont repris au compte de résultat lorsque la transaction couverte impacte le résultat, et notamment pour les créances et dettes en devises lorsqu'elles sont réévaluées au cours de clôture.

8.7.3.8 Trésorerie et Equivalents de Trésorerie

La trésorerie comprend des liquidités en comptes courants bancaires.

Les Equivalents de Trésorerie comprennent les parts d'OPCVM de trésorerie et les dépôts bancaires à très court terme ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur.

Ces dépôts bancaires appartiennent à la catégorie des prêts et créances.

Les parts d'OPCVM sont désignés sur option à la juste valeur par le résultat car ils sont gérés sur la base de leurs valeurs liquidatives telles que confirmées par les établissements bancaires.

Le tableau de flux de trésorerie reprend la variation des éléments ci-dessus et la variation des soldes créditeurs des comptes courants présentés au passif du bilan.

8.7.3.9 Paiements fondés sur les actions et actions propres

Les actions propres détenues par l'entreprise en vue de l'attribution future aux salariés par le biais d'un FCPE ou dans le cadre d'attribution d'option sont portées en déduction des capitaux propres.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont sans impact sur le résultat consolidé ; ils sont inscrits dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt.

Le groupe accorde aux dirigeants du groupe et à certains salariés des options d'achat d'actions. Conformément à la norme IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique de Black & Scholes. Les variations de valeur postérieures à la date d'octroi ne remettent pas en cause l'évaluation initiale.

En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

8.7.3.10 Impôts et impôts différés

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs. Pour apprécier la probabilité de récupération de ces impôts différés, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents et de la stratégie fiscale. Ainsi, l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats futurs s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôts différés, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application a été décidée par les autorités compétentes à la date d'arrêt des comptes. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

8.7.3.11 Provisions

Une provision est comptabilisée à la clôture lorsqu'il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers qui résulte d'éléments passés, et dont il est probable ou certain qu'elle se traduise par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont estimées selon leur nature en fonction des hypothèses les plus probables.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

8.7.3.12 Avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe recense et enregistre l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi accordés à son personnel.

Les avantages accordés sont les suivants :

- retraite dans le cadre du régime français de sécurité sociale ;
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des salariés ;
- retraite par capitalisation pour certains cadres dirigeants.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes dans le cadre de l'intégration au régime local de sécurité sociale. La charge correspondante est prise en compte de résultat au cours de l'exercice de versement.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément à la norme I.A.S. 19. Les calculs actuariels prennent en compte des hypothèses mises à jour annuellement d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel, d'âge de départ à la retraite, d'évolution de l'espérance de vie ainsi qu'un taux d'actualisation approprié. (détail dans la note 9).

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges sur chaque période.

Les régimes à prestations définies sont, dans certains cas, couverts par des fonds spécialisés externes. Les actifs de ces fonds sont évalués à la clôture à leur juste valeur et sont comptabilisés en déduction de la valeur actualisée des obligations correspondantes.

La part à plus d'un an des engagements de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant.

8.7.3.13 Risque de change et de taux

- Sur remontées de fonds en devises des filiales étrangères

Le groupe est soumis à un risque de change sur son exploitation en magasins succursales dans les pays hors zone euro (Pologne, Tchéquie)

Des couvertures de change sont mises en place en fonction prévisions budgétaires des filiales à 6 mois.

- Sur achats en devises

La Direction Financière du groupe couvre systématiquement tous les flux d'achats prévisionnels significatifs en devises étrangères (principalement USD) en utilisant les techniques d'achats à terme ou les techniques optionnelles.

L'horizon de couverture est de 12 mois à la date de clôture du 31 décembre 2009.

Le groupe a conclu en date du 21 janvier 2008 des contrats de couverture de taux afin de se prémunir du risque de taux sur sa dette bancaire. (note 10.6)

8.7.3.14 Chiffres d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires comprend le chiffre d'affaires hors taxes réalisé dans les magasins, les ventes aux franchisés et les redevances après déduction des remises et ristournes (note 12).

8.7.3.15 Notion de résultat opérationnel et résultat avant impôt

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges du groupe, à l'exception des éléments suivants :

- coût de l'endettement financier ;
- autres produits financiers ;
- autres charges financières ;
- impôt.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt comprend le résultat opérationnel et le résultat financier avant prise en compte de charge d'impôt.

8.7.3.16 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du groupe. Ce résultat net est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice diminué des actions détenues et considérées comme des titres d'autocontrôle

Camaïeu SA n'a pas émis de titres autres que les options d'achat donnant droit au capital.

8.7.3.17 Informations sectorielles

Le groupe a redémarré une activité internationale en 2000. Les magasins sont exploités sous forme de succursales dans des sociétés indépendantes et détenues généralement à 100% par Camaïeu international.

Au 31 décembre 2009, le groupe exploitait 221 magasins succursales à l'étranger.

Toutefois, le groupe n'exerçant qu'une activité de distribution spécialisée au travers d'une seule enseigne et réalisant des résultats à l'international inférieurs à 10% du résultat consolidé Groupe, seule une information sectorielle relative au chiffre d'affaires, aux nombres de magasins et à la valeur des actifs et investissements par zone géographique est présentée en annexe.

(note 10.2)

L'évolution de l'activité à l'International incite le Groupe à analyser les performances en séparant la France des autres pays.

Compte tenu de l'évolution défavorable des devises dans certains de ces pays au cours de l'exercice, l'analyse sur l'International en scindant Zone Euro (Belgique, Italie, Espagne, Luxembourg et Slovaquie) et Zone Hors Euro (Pologne et République Tchèque) a été jugée pertinente par le Direction du Groupe.

8.7.3.18 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que cela soit le cas, l'actif doit être disponible pour une vente immédiate et celle-ci doit être hautement probable.

En application de la norme, les actifs et passifs concernés sont alors reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés sans compensation. Les actifs reclassés sont comptabilisés à la valeur la

plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et le coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils ne sont plus amortis à compter de cette date.

8.8. Périmètre de consolidation et effets des variations de périmètre

Sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Nom	Siège social	N° SIREN	% détenu	Méthode de consolidation
Sociétés françaises :				
Camaïeu S.A.....	Roubaix	330 345 927	100	Société mère
Camaïeu International.....	Roubaix	345 086 177	100	I.G.
Sociétés étrangères :				
Camaïeu España.....	Madrid		100	I.G.
Camaïeu Polska.....	Varsovie		100	I.G.
Bv Ulfilas.....	Amsterdam		99,97	I.G.
Scs Monaco et Cie.....	Monaco	97 S 03338	99,95	I.G.
Camaïeu Italia.....	Milan		100	I.G.
Camaïeu Ceska.....	Prague		100	I.G.
Camaïeu Slovakia	Bratislava		100	I.G.
Camaïeu Belgium S.A.....	Mouscron		99,97	I.G.
Mode Développement Belgique S.A	Mouscron		99,98	I.G.
Camaïeu Luxembourg S.A.R.L.....	Luxembourg		100	I.G.

I.G : Intégration globale

Les sociétés suivantes, constituées à l'origine pour l'exploitation d'un ou deux emplacements commerciaux, ont été acquises et fusionnées par la société CAMAIEU INTERNATIONAL sur l'exercice 2009 :

- S.A.R.L MD VERNON
- S.A.S DONNA

Les variations de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur le bilan et le compte de résultat consolidé, ni sur le tableau de flux de trésorerie.

8.9. Notes sur le bilan consolidé

Note 1 : Actifs incorporels

Variations des valeurs brutes (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2008	Acquisitions	Cessions et Mise au rebut	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2008
Emplacements Commerciaux....	130 249	6 581	-244			136 586
Logiciels.....	4 626	767	-7	-133	-13	5 240
Total.....	134 875	7 348	-251	-133	-13	141 826

Variations des valeurs brutes (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2009	Acquisitions	Cessions et Mise au rebut	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2009
Emplacements Commerciaux....	136 586	16 780	-426	-832		152 108
Logiciels.....	5 240	983		-11	2	6 214
Avances et immobilisations en cours		60				60
Total.....	141 826	17 823	-426	-843	2	158 382

Variations des amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)

Amortissements Dépréciation	01/01/2008	Dotation	Reprise	Cessions et Mise au rebut	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2008
Dépréciation emplacements commerciaux.....	1 021	510	-5				(*) 1 526
Amortissement emplacements commerciaux.....	7 130	1 559					8 689
Amortissements Logiciels.....	3 403	456	-7			-13	3 839
Total.....	11 554	2 525	-12			-13	14 054

(*) Le test de perte de valeur sur les emplacements commerciaux est réalisé en interne à chaque clôture annuelle. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2008 est de 7.97%

Variations des amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)

Amortissements Dépréciation	01/01/2009	Dotation	Reprise	Cessions et Mise au rebut	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2009
Dépréciation emplacements commerciaux....	1 526	1 487	-119				(*) 2 894
Amortissement emplacements commerciaux....	8 689	2 234	-31		-288		10 604
Amortissements Logiciels.....	3 839	706			-10	2	4 537
Total.....	14 054	4 427	-150		-298	2	18 035

(*) Le test de perte de valeur sur les emplacements commerciaux est réalisé en interne à chaque clôture annuelle. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2009 est de 8.19%

Note 2 : Immobilisations corporelles

Variations des valeurs brutes (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2008	Acquisitions	Cessions et Mise au rebut	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2008
Terrains/ Constructions...	27 710	42				(*) 27 752
Matériel et outillage.	30 149	5 134	-587	-138	-358	34 200
Autres immobilisations corporelles.....	139 341	27 160	-1 718	278	-2 131	162 929
Avances et immobilisations en cours.....	640	2 438			-109	2 969
Total.....	197 839	34 774	-2 305	140	-2 598	227 850

(*) dont location financement 22 934 (voir note 10)

Variations des valeurs brutes (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2009	Acquisitions	Cessions et Mise au rebut	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2009
Terrains/ Constructions....	27 752			803		(*) 28 555
Matériel et outillage....	34 200	14 135	-1 274		80	47 141
Autres immobilisations corporelles.....	162 929	28 479	-3 787	-1 021	457	187 057
Avances et immobilisations en cours.....	2 969	-129		-483	29	2 386
Total.....	227 850	42 485	-5 061	-701	566	265 139

(*) dont location financement 22 934 (voir note 10)

Variations des amortissements(en milliers d'euros)

Amortissements	01/01/2008	Dotation	Cessions et Mise au rebut	Autres Variations	Ecart de conversion	31/12/2008
Constructions...	13 773	1 385				(*) 15 158
Matériel et outillages..	19 321	4 183	-572		-184	22 748
Autres immobilisations corporelles.....	82 714	15 405	-1 925	7	-617	95 584
Total.....	115 808	20 973	-2 497	7	-801	133 490

(*) dont location financement dotation sur la période 1 248 K€ et solde à la clôture 12 926K€ (voir note 10)

Variations des amortissements(en milliers d'euros)

Amortissements	01/01/2009	Dotations	Cessions et Mise au rebut	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2009
Constructions.....	15 158	1 419		22		(*) 16 599
Matériel et outillages..	22 748	5 776	-1 265		35	27 294
Autres immobilisations corporelles.....	95 584	18 170	-3 631	-64	138	110 197
Total.....	133 490	25 365	-4 896	-42	173	154 090

(*) dont location financement dotation sur la période 1 248 K€ et solde à la clôture 14 174 K€ (voir note 10)

Note 3 : Autres Actifs Financiers (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	01/01/2008	Acquisitions (En valeur nominale)	Cessions	Actualisation	Autre variations	Ecart de conversion	31/12/2008
Titres.....	1 365	29					1 394
Créances rattachées.....	96	7	-82			-2	19
Dépôt de garantie..	6 656	2 169	-50	(*) -77	-7	-39	8 656
Total.....	8 117	2 205	-132	-77	-7	-41	10 065

(*) Effet de l'actualisation initiale imputé en Charges constatées d'avance : - 456 K€
Effet de la mise à jour de l'actualisation passé en résultat financier : 379 K€

Valeurs brutes	01/01/2009	Acquisitions (En valeur nominale)	Cessions	Actualisation	Autre variations	Ecart de conversion	31/12/2009
Titres.....	1 394		-27				1 367
Créances rattachées.....	19	8				1	27
Dépôt de garantie..	8 652	2 031	-283	(*) -501	80	20	9 979
Total.....	10 065	2 039	-310	-501	80	21	11 399

(*) Effet de l'actualisation initiale imputé en Charges constatées d'avance : - 389 K€
Effet de la mise à jour de l'actualisation passé en résultat financier : -112 K€

Note 4 : Clients (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Franchisés.....	3 401	4 410
Autres créances clients.....	4 444	3 291
Avances et acomptes versés.....	285	265
Total brut.....	8 130	7 966
Provision pour dépréciation.....	-175	-265
Total net.....	7 955	7 701

Note 5 : Autres Créances (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Créances fiscales.....	(*) 3 712	(**) 4 005
Autres créances.....	426	475
Créances diverses.....	881	2 832
Total brut.....	5 019	7 312
Provision pour dépréciation.....	-114	-110
Total net.....	4 905	7 202

(*) dont créances liées à la TVA 2 449 K€ et impôts sociétés 1 183 K€

(**) dont créances liées à la TVA 1 342 K€ et impôts sociétés 2 599 K€

Expositions aux risques de crédit :

Le Groupe n'a identifié aucun risque de recouvrement sur ses créances à l'exception de 360 K€ provisionnées à hauteur de 289 K€ au 31 décembre 2009.

Le Groupe indique en outre qu'un risque théorique lié à la concentration des créances clients sur quelques Master Franchisés existe mais que des procédures limitant les éventuels impayés ont été mises en place. Au 31 décembre 2009, le montant de ces créances échues et non réglées s'élève à 1 987 K€ dont :

- inférieures à 30 jours..... 1 580 K€
- entre 30 et 60 jours..... 378 K€
- supérieures à 60 jours..... 29 K€

Note 6 : Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Droits d'entrée	(*) 14 331	(**) 13 698
Loyers avancés.....	3 213	2 293
Autres.....	1 397	1 484
Total.....	18 941	17 475

(*)dont nouveaux droits d'entrée versés sur la période : 3 281 K€

(**)dont nouveaux droits d'entrée versés sur la période : 4 186 K€

Note 7 : Trésorerie et Equivalents de Trésorerie (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement...	66 277	46 616
Certificats de dépôt négociables.....	30 700	35 302
Comptes courants bancaires.....	26 615	23 528
Total net.....	123 592	105 446

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de parts de S.I.C.A.V. monétaires auprès d'établissements financiers français.

Les certificats de dépôt sont souscrits auprès d'établissements financiers et sont à échéances :

- 22 mars 2010 pour 20 000 K€
- 17 mai 2010 pour 10 000 K€
- 30 juin 2010 pour 700 K€

Expositions aux risques de marché de taux :

Certificats de dépôt à taux fixe : 30 700 K€

Aucune exposition aux risques de taux

Les échéances de ces certificats de dépôt sont toutes inférieures à 6 mois.

OPCVM de Trésorerie à taux variables : 66 277 K€

Exposition aux risques de taux en fonction de l'évolution de l'EONIA qui est l'indice de référence de ces supports classés Monétaires Euro.

L'impact d'une variation de plus ou moins 100 points de base de l'EONIA, sera de plus ou moins 663K€ sur les produits financiers.

Note 8 : Capitaux propres

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions total entièrement libérées...	6 060 204	6 060 204
Valeur nominale de l'action.....	4€	4€
Nombre d'actions à droit de vote double.....	2 569 490	1 757 220

Informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion des capitaux propres – amendement IAS 1 –

Eléments assimilés à du capital	31/12/2009	31/12/2008
Capital...	24 241	24 241
Primes d'émission, fusion, apport.....	6 151	6 151
Réserves Consolidées.....	156 950	104 332
Annulation impacts de réévaluation des instruments financiers	1 465	4 163
Résultat / part du Groupe	86 126	99 160
Total du capital ajusté.....	274 933	238 047

Le Groupe n'a pas de contraintes réglementaires spécifiques sur le niveau du capital.

L'objectif du Groupe en matière de gestion du capital est de maintenir et de valoriser son niveau afin de pouvoir financer les investissements prévus dans le cadre de son plan de développement

Les éléments jugés importants par le Groupe pour analyser son profil de risque et sa capacité à faire face à des éléments défavorables, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et Equivalents de Trésorerie	119 629	104 930
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	117 419	98 808
<i>Flux nets de trésorerie liés aux investissements</i>	-63 337	-42 488

Note 9 : Provisions (en milliers d'euros)

Rubriques	01/01/2008	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2008
Indemnités départ à la retraite.....	1 266	222	-27	-249		1 212
Total provisions passifs non courants.....	1 266	222	-27	-249		1 212
Provisions pour litiges.....	4 865	966	-1 155	-2 550		2 126
Autres Provisions	598	1 140	-304	-37		1 398
Total provisions passifs courants	5 464	2 106	-1 459	-2 587		3 524

Rubriques	01/01/2009	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2009
Indemnités départ à la retraite.....	1 212	298	-31			1 479
Total provisions passifs non courants...	1 212	298	-31			1 479
Provisions pour litiges.....	2 126	1 078	-821	-280		2 103
Autres Provisions	1 398	743	-691	-257		1 193
Total provisions passifs courants	3 524	1 821	-1 512	-537		3 296

La provision pour indemnités de départ à la retraite comprend uniquement :

-la provision pour indemnités de fin de carrière (1 479 K€) correspondant à la valeur actualisée des obligations du groupe qui ne sont pas financées. Son montant a été déterminé à partir des hypothèses de calcul suivantes :

Age de départ à la retraite : entre 60 et 64 ans

Taux de charges sociales : 35% ou 45% selon catégories

Taux d'actualisation : 5,25 %

Taux de turn over : de 0 à 36% selon âges et catégories

Taux de progression de salaires : 2% à 2.50%

La valeur actualisée des obligations liées aux autres régimes à prestations définies est entièrement financée au 31/12/2009.

Evolution des engagements et des actifs en couverture (en milliers d'euros) en 2009.

Engagements		Actifs financiers de couverture		Provision au bilan
A l'ouverture	2 197	A l'ouverture	1 020	A l'ouverture 1 177
Coûts des services rendus	198	Versements	10	
Coûts de l'actualisation	116	Intérêts et participation aux bénéfices	38	
Gains et Pertes actuariels	25	Frais de gestion et surversements	-2	
Prestations payées	-31	Prélèvements	0	
A la clôture	2 505	A la clôture	1 066	A la clôture 1 439

Note 10 : Dettes financières (en milliers d'euros)

	Passifs courants moins d'un an	Passifs non courants plus d'un an	31/12/2009	Total 31/12/2008
Emprunts auprès des Etablissements de crédit....		89 764	89 764	79 710
Soldes créditeurs des banques.	3 963		3 963	516
Location financement.....	646		646	2 506
Dépôt de garantie reçu.....		77	77	97
Total.....	4 609	89 841	94 450	82 829

Engagements de location financement (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette par catégorie d'actif :		
Terrain	2 100	2 100
Bâtiment	6 660	7 907
Total	8 760	10 007
Paiements minimaux futurs :		
A moins d'un an	646	1 955
Entre un an et cinq ans	0	647
Total des paiements minimaux futurs	646	2 602
Part représentative d'intérêts financiers	0	-96
Valeur actuelle des paiements minimaux futurs	646	2 506

Note 11 : Autres dettes (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sociales.....	28 497	25 842
Impôts sociétés.....	0	852
Autres dettes fiscales....	18 727	13 116
Autres dettes exploitation..	316	130

Dettes diverses	5 641	4 171
Produits constatés d'avance	939	611
Total.....	54 120	44 722

Expositions aux risques de liquidité :

Le Groupe en situation de Trésorerie positive au 31 décembre 2009 n'est exposé que de façon très limitée aux risques de liquidité. (voir note 8)

Les échéances de paiements sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	Echéances		
	- 1 an	Entre 2 et 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès des Ets.Crédit		90 000	
Intérêts futurs sur Emprunts	1 530	5 015	
Soldes créditeurs de banque	3 963		
Location financement	646		
Dépôt de garanti reçu			77
Dettes fournisseurs	53 999		
Autres dettes	47 540		
TOTAL	107 678	95 015	77

Expositions aux risques de marché de taux :

Sur les dettes financières au 31 décembre 2009

Dettes à taux fixe : 646 K€

Aucune exposition aux risques de taux

Cette dette concerne un contrat de location financement dont la dernière échéance est au 01/01/2010 et correspondant au capital restant dû au 31 décembre 2009

Dettes à taux variable : 90 000 K€

Exposition aux risques de taux en fonction de l'évolution de l'EURIBOR 3MOIS (0.70% au 31.12.2009)

Sur la base d'une hausse de 100 points de base de l'EURIBOR 3 MOIS du 31 décembre 2009, l'impact des charges supplémentaires sur le résultat annuel serait de 100 K€ sur la part non couverte de la dette et nul sur la part couverte puisque le supplément d'intérêts à payer serait compensé par une baisse du différentiel à payer suite à l'existence des d'outils de couverture de taux (voir note 10.6) afin se prémunir d'une évolution défavorable.

Sur la base d'une baisse de 70 points de base de l'EURIBOR 3 MOIS du 31 décembre 2009, le gain est de 70 K€ sur la part non couverte de la dette et nul sur la part couverte suite à l'existence des d'outils de couverture de taux (voir note 10.6) ne permettant pas de profiter de cette baisse.

8.10. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 12 : Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)

	31/12/2009	Variation	31/12/2008
Ventes détail succursales.....	731 837	58 302	673 535
Ventes au réseau franchise et redevances..	32 095	-2 243	34 338
Autres prestations de service.....	757	316	441
Autres ventes.....	547	-227	774
Total.....	765 236	56 102	709 134

Note 13 : Autres produits (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits.....	871	1 841
Produits de cessions.....	342	396
Total	1 213	2 237

Note 14 : Effectif par fonction

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres.....	400	327
Agents de maîtrise.....	967	884
Employés.....	4 243	3 729
Total.....	5 610	4 940

Les effectifs représentent les salariés inscrits au 31 Décembre 2009 sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, non compris le réseau franchise

Note 15: Avantages au Personnel (en milliers d'euros)

Les éléments suivants sont repris au compte de résultat dans la rubrique « Charges de Personnel »

	31/12/2009	31/12/2008
Charges liées au régime à cotisations définies en France.....	4 752	4 402
Charges liées au régime à prestations définies en France...	10	10

Note 16: Paiements en actions

Détail et évolution sur la période des Plans d'Options d'achat d'actions :

Date d'attribution des plans...	31/01/2004	14/10/2005	28/12/2007	30/01/2009
Options attribuées à l'origine	157 900	20 660	16 700	22 240
Prix d'exercice.....	63.55	101.06	260.53	128.63
Dates de Validité.....	31/01/2008	14/10/2009	28/12/2011	30/01/2013
	31/01/2011	14/10/2012	28/12/2014	30/01/2016
Options exercées en 2008.....	149 377	0	0	
Options exerçables fin 2008...	6 523	19 110	12 096	
Options exercées au 31/12/2009.....	0	5 150	0	0
Options exerçables au 31/12/2009.....	6 523	12 960	10 752	20 910
Prix moyen d'acquisition constaté à la date de levée	69.38	142.96	N/A	N/A
Durée de vie restant.....	13 mois	33 mois 1/2	60 mois	73 mois

Charge comptabilisée dans la rubrique « Charges de Personnel » : (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur options d'achat d'actions	390	420

Note 17 : Dotations et reprises aux Provisions (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations		
Dépréciation des immobilisations....	-1 750	-730
Dépréciation des stocks.....	-8 545	-7 769
Dépréciation des créances.....	-219	-375
Provisions.....	-2 119	-2 328
Total Dotations	-12 633	-11 202
Reprises		
Dépréciation des stocks.....	7 666	6 201
Dépréciation des créances.....	110	
Provisions.....	974	3 021
Total Reprises (*)	8 750	9 222
Total Net Dotations et Reprises	-3 883	-1 980

(*) En application de la norme IAS 1 Révisée , les reprises de provisions utilisées ci-dessous sont présentées en déduction des postes suivants du compte de résultat :

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Autres charges externes	50	
Autres charges	1 560	1 843
Charges de personnel.....	36	62
Total Reprises Utilisées..	1 646	1 905

Note 18: Autres charges (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Autres charges.....	807	306
Valeurs nettes comptables.....	438	50
Total.....	1 245	356

Note 19 : Résultat financier (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Frais financiers sur autres dettes.....	-4 274	-5 147
Frais financiers sur location financement.....	-96	-253
Produits financiers hors change.....	1 161	3 548
Coût de l'endettement financier net	-3 209	-1 852
Gain de change	2 571	1 262
Actualisation Actifs financiers non courants		379
Reprise provisions financières.....	121	
Autres produits financiers.....	2 692	1 641
Perte de change.....	-2 783	-1 522
Actualisation Actifs financiers non courants	-112	
Autres charges financières.....	-66	-6
Dotations provisions financières.....		-121
Autres charges financières.....	-2 961	-1 649
Résultat financier.....	-3 478	-1 860

Note 20 : Impôts (en milliers d'euros)

La charge d'impôt se compose des montants suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Impôt exigible	48 229	49 560
Impôts différés.	-1 579	606
Charge d'impôt	46 650	50 166

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux moyen d'impôt du groupe est le suivant :

	31/12/2009			31/12/2008		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôt	132 776	(*)34.37	45 633	149 326	(*)33.31	49 748
Non activation de l'impôt sur déficits période (**)			-397			-312
Retraitements sans impact d'impôt			-229			36
Impact d'impôt sur différences permanentes			262			385
Impact net d'impôt CVA			658			
Impact des variations de taux d'impôt			11			
Impact d'impôt sur écarts d'évaluation de la période			712			309
Impôt effectif.....			46 650			50 166

(*) taux moyen groupe de droit commun (moyenne des différents taux d'impôt applicables)

(**) le solde des impôts différés non activés sur déficits est de 65 K€ au 31/12/2009

Les actifs et passifs d'impôts différés sont constitués des éléments suivants :

Actifs d'impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts différés sur différences temporaires :		
Participation des salariés	3 425	3 370
Contribution sociale solidarité-Tascom-CVA	1 174	365
Provisions non déductibles	1 210	801
Différentiel durée amort.fiscal/comptable	1 218	753
Juste Valeur des instruments financiers	903	1 299
Marge en stocks	363	353
Total	8 293	6 941
Impôts différés sur déficits.....	1 362	394
Total.....	9 655	7 335

Passifs d'impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts différés sur différences temporaires :		
Mali de fusion	1 990	1 533
Abandon de créances	343	933
Provision sur créances intragroupes	314	154
Différentiel durée amort.fiscal/comptable	0	6
Total	2 647	2 626
Impôts différés sur Location financement.....	2 123	1 748
Contribution sur Valeur Ajoutée (*)	1 004	
Impôts différés sur différences d'évaluation :		
Juste valeur Plans d'Options d'achat d'action	-75	160
Frais logistiques en stocks	98	120
Plus value en sursis imposition	10 905	10 905
Honoraires et droits sur acquisitions emplac. commerciaux	2 334	2 042
Frais émission des emprunts	81	100
Juste valeur des actifs financiers	-341	-239
Juste valeur actifs incorp.et corporels	-3 412	-3 571
Total	9 590	9 517
Total.....	15 364	13 891

(*) Le Groupe a choisi de placer la Contribution sur la Valeur Ajoutée dans le champ d'application d'IAS 12 et a donc calculé en conséquence un impôt sur la base des immobilisations n'entrant pas dans le calcul de la valeur ajoutée.

8.11. INFORMATIONS DIVERSES

8.11.1 Engagements hors bilan

- Engagements de location simple

Certaines sociétés du groupe sont locataires d'ensembles immobiliers et/ou d'équipements selon des contrats de location simples irrévocables, d'une durée supérieure à un an et pouvant comporter une clause d'indexation des loyers. Les loyers futurs minimum selon les contrats s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009
Moins d'un an	101 546
Entre un an et cinq ans.....	271 325
A plus de cinq ans.....	110 538

- Cautions bancaires (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
en garantie des paiements de loyers	10 764	8 089
en garantie des paiements de TVA	3 860	1 200
TOTAL	14 624	9 289

- Droit Individuel à la Formation (DIF)

Les engagements des sociétés françaises au titre de Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2009 à 122 980 heures. Ils étaient de 94 208 heures au 31 décembre 2008.

8.11.2 Informations sectorielles

	Chiffre d'affaires 31/12/2009		Nombre de Magasins au 31/12/09		Valeur des actifs au 31/12/09		Acquisitions Immobilisations exercice 2009	
France (*)	636 283	83.15%	(**) 638	74.27%	417 825	84.68%	36 122	56.75%
Pays Zone Euro	72 534	9.48%	107	12.46%	46 910	9.51%	20 079	31.54%
Pays Hors Zone Euro	56 418	7.37%	114	13.27%	28 685	5.81%	7 451	11.71%
TOTAL	765 235	100%	859	100%	493 420	100%	63 652	100%

(*) y compris activité Franchise

(**) dont 103 magasins en Master Franchise

	Chiffre d'affaires 31/12/2008		Nombre de Magasins au 31/12/2008		Valeur des actifs au 31/12/2008		Acquisitions Immobilisations exercice 2008	
France (*)	608 320	85.78%	(**) 596	80.00%	374 444	86.63%	27 971	65.22%
Pays Zone Euro	49 671	7.00%	67	9.00%	31 699	7.33%	6 058	14.13%
Pays Hors Zone Euro	51 143	7.22%	82	11.00%	26 098	6.04%	8 855	20.65%
TOTAL	709 134	100%	745	100%	432 241	100%	42 884	100%

(*) y compris activité Franchise

(**) dont 101 magasins en Master Franchise

8.11.3 Transactions avec les parties liées

La société MODACIN a facturé à la société Camaïeu S.A., société mère du groupe Camaïeu, une prestation de services et assistance de 687K€ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

8.11.4 Intégration fiscale

La société Camaïeu S.A. a renouvelé fin 2003 le régime de l'intégration fiscale avec sa filiale la société Camaïeu International.

8.11.5 Instruments financiers inscrits au bilan et compte de résultat – Norme IFRS 7

En milliers d'euros A L'ACTIF DU BILAN	Juste valeur 31/12/2009	Ventilation par catégorie d'instruments		
		JV par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances
Titres de participation non consolidés	1 367		1 367	
Créances rattachées	19			19
Dépôt de garantie	9 999			9 999
Clients	7 845			7 845
Autres créances	118			118
Comptes courants bancaires	26 615			26 615
Equivalents de trésorerie	96 977	66 277		30 700
TOTAL	142 940	66 277	1 367	75 296

En milliers d'euros A L'ACTIF DU BILAN	Juste valeur 31/12/2008	Ventilation par catégorie d'instruments		
		JV par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances
Titres de participation non consolidés	1 365		1 365	
Créances rattachées	96			96
Dépôt de garantie	6 656			6 656
Clients	7 701			7 701
Autres créances	346			346
Comptes courants bancaires	23 528			23 528
Equivalents de trésorerie	81 918	46 616		35 302
TOTAL	121 610	46 616	1 365	73 629

En milliers d'euros AU PASSIF DU BILAN	Juste valeur 31/12/2009	Ventilation par catégorie d'instruments	
		Couvertures	Dettes au coût amorti
Emprunts auprès des Ets.Crédit	89 764		89 764
Soldes créditeurs de banque	3 963		3 963
Location financement	646		646
Dépôt de garanti reçu	77		77
Dettes fournisseurs	53 999		53 999
Autres dettes d'exploitation	316		316
Instruments financiers dérivés	2 624	2 624	
TOTAL	151 389	2 624	148 765

En milliers d'euros AU PASSIF DU BILAN	Juste valeur 31/12/2008	Ventilation par catégorie d'instruments	
		Couvertures	Dettes au coût amorti
Emprunts auprès des Ets.Crédit	79 710		79 710
Soldes créditeurs de banque	516		516
Location financement	2 506		2 506
Dépôt de garanti reçu	97		97
Dettes fournisseurs	54 254		54 254
Autres dettes d'exploitation	130		130
Instruments financiers dérivés	3 771	3 771	
TOTAL	140 984	3 771	137 213

En milliers d'euros AU COMPTE DE RESULTAT	Ventilation par catégorie d'instruments Au 31 décembre 2009			
	JV par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Couvertures
Produits de cessions OPCVM	606			
Intérêts des Certificats de dépôt		532		
Intérêts sur comptes en devises et comptes courants bancaires		23		
Coût d'actualisation des actifs financiers		-112		
Frais financiers sur emprunt auprès des Ets.Crédit			-3 620	
Frais financiers sur comptes bancaires		-36		
Frais financiers sur location fin.			-96	
Gain et perte de change				-212
Dotations provisions créances douteuses et autres créances		-220		
Reprises provisions créances douteuses et autres créances		306		
TOTAL	606	493	-3 716	-212

En milliers d'euros AU COMPTE DE RESULTAT	Ventilation par catégorie d'instruments Au 31 décembre 2008			
	JV par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Couvertures
Produits de cessions OPCVM	1 809			
Intérêts des Certificats de dépôt		1 650		
Intérêts sur comptes en devises		89		
Coût d'actualisation des actifs financiers		379		
Frais financiers sur emprunt auprès des Ets.Crédit			-5 124	
Frais financiers sur comptes bancaires		-23		
Frais financiers sur location fin.			-253	
Gain et perte de change				-260
Dotations provisions créances douteuses et autres créances		-375		
Reprises provisions créances douteuses et autres créances		287		
TOTAL	1 809	2 007	-5 377	-260

8.11.6 Instruments financiers dérivés

- Couverture de change / (Achat/Vente à terme et options) (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Couverture de change		
US dollars	(*) 71 061	(**) 92 560
Monnaies hors zone euro PLN-CZK	(***) 5 953	0

(*) couvertures à terme 27 383 K€ et couvertures optionnelles 43 678 K€

(**) couvertures à terme 60 387 K€ et couvertures optionnelles 32 173 K€

(***) couvertures à terme 5 953 K€

Les échéances des contrats de couverture existants à la date de clôture du 31 décembre 2009 sont toutes inférieures à 12 mois.

La juste valeur de ces instruments de couverture figure au passif du bilan au 31 décembre 2009 pour un montant de (113) K€ et se décompose de la façon suivante :

- pour les couvertures à terme : (172) K€
 - pour les couvertures optionnelles : 59 K€
- Cette juste valeur est déterminée à chaque clôture annuelle par un expert indépendant.

- Couverture de taux / emprunteur

Afin de se prémunir d'une évolution défavorable des taux sur la dette bancaire existante au 31 décembre 2009, le Groupe a mis en place en date du 21 janvier 2008 avec effet au 31 mars 2008 et échéance au 30 juin 2011, 2 contrats de couverture de taux :

- swap Euribor 3M contre taux fixe pour 40 M€
- tunnel Euribor 3M pour 40 M€

La juste valeur de ces instruments de couverture figure au passif du bilan au 31 décembre 2009 pour un montant de (2 511) K€

Expositions aux risques de marché de change :

Sur le portefeuille de couvertures en devises au 31 décembre 2009

Couvertures par achats à terme et options USD : 101 700 K USD

Sur la base d'un cours EUR/USD de 1.4406 (cours BCE du 31/12/2009) la valeur de marché du portefeuille de couvertures en USD est de (37 K€)

L'impact sur ce portefeuille d'une variation de marché à la hausse ou à la baisse de 10% et 25% par rapport à ce cours BCE est donné ci-dessous :

Paramètres de marché	Valeurs de marché du portefeuille	Variations par rapport au 31/12/2009
cours 1.2965 (baisse de 10% de EUR/USD)	7 455	7 492
cours 1.0805 (baisse de 25% de EUR/USD)	23 037	23 074
cours 1.5847 (hausse de 10% de EUR/USD)	-6 247	-6 210
cours 1.8008 (hausse de 25% de EUR/USD)	-14 424	-14 387

Sur les dettes et trésorerie en devises au 31 décembre 2009

Sur la base d'un cours EUR/USD de 1.4406 (cours BCE du 31/12/2009) la conversion des dettes et de la trésorerie en devises en euro a généré une perte de change de 463 K€ sur l'exercice 2009.

L'impact d'une variation de marché à la hausse ou à la baisse de 10% et 25% par rapport à ce cours BCE est donné ci-dessous :

Paramètres de marché	Variations en résultat
cours 1.2965 (baisse de 10% de EUR/USD)	-294
cours 1.0805 (baisse de 25% de EUR/USD)	-145
cours 1.5847 (hausse de 10% de EUR/USD)	-430
cours 1.8008 (hausse de 25% de EUR/USD)	-504

8.11.7 Résultat par action

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions total (a)	6 060 204	6 060 204
Nombre d'actions propres (b)	37 963	43 113
Nombre moyen pondéré d'actions (c) = (a)-(b)	6 022 241	6 017 091
Résultat net de base Part Groupe (d)	86 126 K€	99 160 K€
Résultat net de base par action Part Groupe (d) / (c)	14,30€	16,48€
Résultat net de base et dilué par action Part Groupe (d) / (a)	14,21€	16,36€

8.11.8 Dividendes proposés

Le directoire a proposé à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de 8 euros par actions au titre de l'exercice 2009 représentant un montant global de 48 482 K€.

Ce montant n'a pas été reconnu comme un passif au 31 décembre 2009.

9 Rapports des commissaires aux comptes

9.1- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Camaïeu, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue une provision sur actions propres. Cette provision est classée en provision pour risques et charges au passif du bilan pour un montant de K€ 869. Les modalités de détermination et de classement de cette provision sont décrites dans la note 9 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225 102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lille, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes
FEDER AUDIT
Agnès Nezry

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Fourquet

9.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Camaïeu, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée selon les modalités décrites au point 6.3.1 de la note aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que le point 6.3.1 donne une information appropriée.
- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks, tel que cela ressort du point 6.3.4 de la note aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lille, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

FEDER AUDIT

Agnès Nezry

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Fourquet

9.3- Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Camaïeu

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Camaïeu et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du conseil de surveillance ne contient pas les informations relatives aux principes et règles arrêtés par le conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Lille, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes
FEDER AUDIT
Agnès Nezry

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Fourquet

9.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société JD Développement

Nature et objet

Convention de prestations de services ayant pour objet notamment l'assistance dans le cadre de la stratégie générale, de la politique d'expansion et de développement, dans le contrôle de la gestion financière et du budget, dans l'orientation managériale et dans la gestion sociale des « hauts potentiels » du groupe Camaïeu.

Au cours de sa réunion du 24 janvier 2008, le conseil de surveillance de votre société a accepté le principe d'une convention de prestations de services avec la société JD Développement. Cette convention s'applique à compter du 1er janvier 2008. Elle est facturée trimestriellement à votre société à terme échu.

Modalités

Le montant facturé durant l'exercice 2009 au titre de cette prestation est de € 100.000.

2. Avec la société Modacin France

Nature et objet

Convention de prestations de services ayant pour objet : direction et secrétariat général, contrôle de gestion et finance, assistance en matière comptable et fiscale et assistance en matière de stratégie commerciale.

Au cours de sa réunion du 15 juin 2007, le conseil de surveillance de votre société a accepté le principe d'une convention de prestations de services avec la société Modacin France. Cette convention s'applique à compter du 1er juillet 2007. La redevance annuelle correspond à l'ensemble des coûts subis par la

société Modacin France pour la réalisation de sa prestation, augmenté d'une marge de 5 %. Elle est facturée trimestriellement à votre société à terme échu.

Modalités

Le montant facturé durant l'exercice 2009 au titre de cette prestation est de € 686.873 hors taxes.

3. Avec la société Camaïeu International

a. Nature et objet

Redevance pour prestations de services.

Au cours de sa réunion du 23 novembre 1991, le conseil d'administration de votre société a accepté le principe de facturer une redevance à compter du 1er novembre 1991 au titre des prestations de services rendues à sa filiale Camaïeu International.

Modalités

La redevance annuelle a été actualisée lors de différents conseils d'administration et directoires. Le montant de la redevance facturée durant l'exercice 2009 s'élève à € 4.000.000 au titre des prestations rendues.

b. Nature et objet

Mise à disposition de bureaux et autres services.

Votre société verse à sa filiale, Camaïeu International, un loyer relatif à la mise à disposition de bureaux meublés et aménagés ainsi que divers services centraux.

Modalités

Le montant de ce loyer s'est élevé à € 36.000 au titre de l'exercice 2009.

c. Nature et objet

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale de la société Camaïeu International au sein de votre société s'est poursuivie.

Modalités

Pour l'exercice 2009, cette convention est sans incidence sur les résultats des deux sociétés. Au 31 décembre 2009, le solde dû à la société Camaïeu International au titre de cette convention s'élève à € 1.200.496.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Lille, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

FEDER AUDIT

Agnès Nezry

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Fourquet

10. Contrôleurs légaux des comptes

10.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur

Titulaires :	Date de 1^{ère} nomination	Echéance du mandat
ERNST & YOUNG et Autres 41, rue d'Ybry – 92200 Neuilly sur Seine	AGO du 23/06/98	A l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14
SARL FEDER AUDIT 11, rue Bertin Poirée - 75001 Paris	AGO du 30/09/97	A l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14
Suppléants : AUDITEX, Tour Ersnt & Young – Faubourg de l'Arche – 92 037 La Défense Cedex Madame Agnès NEZRY 100, boulevard Sébastopol - 75003 Paris	AGO du 05/06/03 AGO du 05/06/03	A l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14 A l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14

10.2 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

	Ernst & Young et Autres				FEDER Audit				TOTAL			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
AUDIT <i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>												
Emetteur	70 500	66 950	25%	34%	34 000	39 000	47%	49%	104 500	105 950	29%	38%
Filiales Intégrées globalement	114 050	132 090	41%	66%	39 000	40 600	53%	51%	153 050	172 690	43%	62%
Sous-total	184 550	199 040	66%	100%	73 000	79 600	100%	100%	257 550	278 640	73%	100%
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>												
Emetteur	97 000	-	34%	0%	-	-	0%	0%	97 000	-	27%	0%
Filiales Intégrées globalement												
Sous-total	97 000	-	34%	0%	-	-	0%	0%	97 000	-	27%	0%
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>												
Sous-total	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
TOTAL	281 550	199 040	100%	100%	73 000	79 600	100%	100%	354 550	278 640	100%	100%

11. Textes des résolutions à l'Assemblée Générale du 3 juin 2010

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance, des Commissaires aux Comptes, et des comptes annuels de la société, compte de résultat, bilan et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 37 906 178,87 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur le rapport de gestion du Directoire, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte qu'il n'existe aucune dépense ni charge de la nature de celle visée à l'article 39-4 de ce code.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que :

- lui ont été présentés les comptes consolidés faisant apparaître un chiffre d'affaires de 765 235 458 euros et un bénéfice net part du groupe de 86 126 237 euros,
- le rapport de gestion présenté par le Directoire inclut le rapport de gestion du groupe,
- lecture lui a été faite du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Convention de l'article L225-86 et suivants du code de commerce

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-86 du code de commerce prend acte des conditions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate le résultat bénéficiaire de 37 906 178,87 euros, augmenté du report à nouveau antérieur de 2 374 878,89 euros et d'un prélèvement sur les autres réserves constituées antérieurement d'un montant de 8 200 574, 24 euros soit une somme globale de 48 481 632 euros et d'affecter cette somme au titre de dividende aux actionnaires.

Pour chaque actionnaire, le dividende ressortirait donc à 8 euros par action.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la société Camaïeu SA a distribué au titre des trois derniers exercices (dividendes non versés sur actions propres déduits) :

	2006	2007 30/11/2007 acompte	2007 5/06/2008 solde	2008
Nbre d'actions ayant donné droit à dividende	Néant	5.867.714	6.017.091	6.022.241
Dividende éligible à la réfaction de 40%*	Néant	35€	9€	8€
Dividende distribué	Néant	35€	9€	8€

* La nouvelle Loi de Finances pour l'année 2008 définit un nouveau régime d'imposition pour les personnes physiques domiciliées en France (Prélèvement forfaitaire libératoire optionnel)

CINQUIEME RESOLUTION – Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Benoit Ficheur, de nationalité française, né le 14 mai 1979 à Paris (75), France, demeurant au 9, passage des marais, Paris, faite à titre provisoire par le conseil de surveillance, en date du 18 novembre 2009, en remplacement de Monsieur Hugh Langmuir démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SIXIEME RESOLUTION – Options de souscription ou d'achats d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, en application des articles L 225-177 à L 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de Commerce ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes dans la limite d'un montant maximum de 3 % du capital.

Le directoire disposera d'un délai qui ne pourra excéder trente-huit mois, à compter de la présente assemblée, pour utiliser en une ou plusieurs fois l'autorisation susvisée.

L'Assemblée Générale décide :

-que le prix à payer lors de la levée d'une option de souscription par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Directoire. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyens pondérés des vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties en application de l'article L 225-177 du code de Commerce.

-que le prix à payer lors de la levée d'une option d'achat par les bénéficiaires sera fixé par le Directoire au jour où les options seront consenties. Le prix d'achat de l'action sera égal à la moyenne des cours moyens pondérés des vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie, et ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce.

-que ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le Directoire procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

-qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société , et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

-que le Directoire fixera le ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée de ces options ne pourra excéder une période de 7 ans, à compter de leur attribution ;

-que le Directoire pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ou acquises sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puissent excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de leur levée, et notamment pour :

- arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options,

Suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Directoire constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

SEPTIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicités, de dépôt et autres prévus par la loi.